

TRAVAIL

5¢

VOLUME XXI — No 9

Organe officiel de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada

MONTREAL — SEPTEMBRE 1945

La réunion plénière aura lieu à Sherbrooke les 16, 17 et 18

C'est à Sherbrooke, les 16, 17 et 18 du mois courant qu'aura lieu à la réunion plénière fédérale du Bureau confédéral de la C.T.C.C. qui, cette année, à cause d'une ordonnance fédérale, remplace le congrès régulier de notre groupement. Tel que le stipule l'article 12 de notre constitution, aux délégués réguliers des fédérations et des conseils centraux se joindront d'autres délégués qui porteront à une cinquantaine le nombre des participants à cette réunion, sans compter les aumôniers.

La réunion sera consacrée particulièrement à l'étude de la régie interne du mouvement et l'on mettra la première main aux préparatifs du congrès qui, l'an prochain, marquera le 25e anniversaire de fondation de la C.T.C.C.

On étudiera aussi quelques résolutions d'ordre général sur la législation et l'on recevra les rapports des Fédérations qui auront tenu leur congrès.

Le rapport de la C.T.C.C. a enthousiasmé le congrès d'action catholique au Chili

Une entrevue avec M. Léopold Turcotte, délégué de la L.O.C. à ce congrès interaméricain

Le rapport présenté par la Confédération des travailleurs catholiques du Canada a émerveillé et enthousiasmé les délégués au congrès interaméricain d'action catholique à Santiago, Chili. Le Chili a même décidé, après avoir pris connaissance de ce rapport, de déléguer l'an prochain au Canada des représentants qui viendront étudier non seulement les mouvements d'action catholique mais, de façon particulière, le mouvement syndical chrétien.

Voilà ce que laissait savoir à un rédacteur du "Travail" M. Léopold Turcotte, un délégué canadien à Santiago, à son retour parmi nous. M. Turcotte, qui représentait la Ligue ouvrière catholique, avait aussi accepté

de présenter au congrès un message de la C.T.C.C. et de faire connaître notre mouvement. Il a eu le plaisir de constater que l'on s'intéressait vivement à la C.T.C.C. et que l'on désirait, en plusieurs milieux catholiques, l'étudier davantage et l'imiter.

M. Turcotte a préparé un rapport détaillé de ses activités ainsi que des constatations qu'il a faites relativement au mouvement syndical chrétien au Chili et il le soumettra sous peu à la C.T.C.C.

M. Léopold Turcotte



Ses compagnons de voyages étaient: M. le chanoine Laurent Morin, directeur national de l'Action catholique; le R. P. Pierre-Paul Asselin, O.M.I., aumônier général adjoint de la Ligue ouvrière catholique, et M. Gérard Pelletier, de la Jeunesse étudiante catholique.

Parti le 16 juin, M. Turcotte était de retour à Montréal le 14 août.

La Semaine sociale

C'est le jeudi soir, 20 septembre, que s'ouvrira la Semaine Sociale à Montréal. Elle durera jusqu'au dimanche soir, le 23. Le sujet important mis au programme est le suivant: "Liberté et libertés". Des conférenciers d'une compétence reconnue en exposeront les divers aspects. Les séances du jour et du soir sont ouvertes à tous.

A lire en 5e page

Rapports des congrès des Fédérations

TRAVAIL CRÉATEUR

La guerre nous aura appris bien des choses. La première de toutes: **La valeur du travail!** Que travailler, c'est apprendre, produire et servir.

Pour faire oeuvre utile, si modeste soit-elle, il faut apprendre la manière de l'exécuter. Des centaines de milliers de personnes au Canada ont dû suivre des cours de formation d'urgence pour rendre leur effort de guerre utile au maximum.

Grâce à un esprit de corps sans pareil dans l'histoire, ces travailleurs infatigables ont centuplé la production canadienne. Tant il est vrai que dans l'industrie, de guerre ou de paix, le travail d'équipe est à la base de toute production.

Dans l'industrie moderne surtout, seul le travail accompli dans un esprit d'équipe peut être vraiment créateur. C'est lui qui a permis ces prodiges de production inégalée pendant la guerre.

"Vaincre l'ennemi", telle fut la volonté commune et constante des travailleurs; tel fut le dynamisme générateur de cet esprit d'équipe que rien n'a jamais pu ébranler un seul moment! Fiers ont-ils été, fiers demeurent-ils de leur part gigantesque dans la victoire des armées!

L'idéal unique de tous les éléments de la nation, depuis six ans, était de servir la patrie. Dans la vie civile, travailleurs et employeurs avaient la principale part dans ce service. Service matériel soit! mais sans lequel point d'armement, point de vie civile possible; point de victoire!

Travailler, c'est apprendre, produire, servir!

Puisse la guerre mondiale contre le nazisme avoir à tout jamais appris cette vérité au

monde de l'industrie! Qu'au seuil de la paix puisse s'établir entre le Capital et le Travail un entendement nouveau. Que le Capital et le Travail reconnaissent chacun leur impuissance à produire l'un sans l'autre. Que pour les siècles à venir, employeurs et travailleurs gravent dans leur mémoire la leçon de ces années de guerre: **Union des intelligences et des volontés au service du bien commun.**

Produire, c'est transformer la matière, créer un produit, travailler dans un but. Dans l'entreprise, le travailleur doit devenir copartenaire de l'employeur. Il doit travailler avec intelligence. Il doit savoir de A à Z l'histoire, la destinée du produit à la fabrication duquel il coopère, si petite que soit sa part. Ainsi seulement, apprendra-t-il le but de son travail. S'il n'a pas, par là, le sentiment que son travail est en lui-même créateur, il réalisera qu'il est pour le moins créateur de biens.

Sans cet anoblissement intellectuel du travailleur, la démocratie industrielle n'aura aucun sens. Anoblissement qui doit être moral aussi: la démocratie lui apportera des droits nouveaux; elle devra lui donner aussi des responsabilités correspondantes.

Seule toutefois la démocratie chrétienne redonnera au travailleur moderne son anoblissement moral. Seule elle le déprolétarisera! Réhabiliter le travailleur dans toute la dignité de sa personne humaine, c'est le rôle du Syndicalisme chrétien.

Puissions-nous, syndiqués chrétiens, faire ardemment nôtre ce vœu en ce grand jour de la **Fête du Travail.**

Alfred CHARPENTIER,
président général de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada, Inc.

Action Catholique et Action Syndicale

Avec l'épanouissement des activités de l'Action catholique et de celles des syndicats catholiques dans toute la province, il est utile, croyons-nous, d'informer les lecteurs du *Travail* de la nature de chacune d'elles, de la différence qui existe entre elles et des rapports de collaboration qui doivent mutuellement compléter leur influence.

Nature

L'Action catholique est l'apostolat laïque organisé, inspiré et dirigé par l'autorité ecclésiastique et exécuté par des laïcs apôtres sous la conduite et le magistère de l'Eglise. Son travail est double: elle cherche à réaliser une société qui serve le bien de la personne humaine et à créer dans le domaine du travail, où elle s'exerce, un milieu qui coopère à la sanctification des âmes. Son premier stage permet la vie chrétienne; le second la suscite.

L'action syndicale est toute activité qui contribue à "l'augmentation des biens du corps, de la fortune et de l'esprit", suivant

la parole même de Léon XIII dans *Rerum Novarum*.

Différence

Comme on le voit déjà, l'Action catholique et l'action syndicale sont deux actions distinctes par leur objet et leurs moyens. Ces deux actions supposent encore une différence dans la formation des organisations d'où elles prennent leur source.

Une organisation d'Action catholique, pour être vraiment telle, doit répondre aux conditions suivantes: elle doit être créée ou choisie directement par l'autorité ecclésiastique qui la dirige, établit des méthodes d'action et délimite son champ d'activité.

Or, les oeuvres professionnelles catholiques, elles, sont fondées par des laïques; elles ne sont pas dirigées par l'autorité ecclésiastique. De plus, elles sont libres d'établir leurs statuts, de régler leurs activités d'après ceux-ci et de choisir les voies et moyens qu'elles jugent les plus aptes à atteindre leur but, aussi longtemps qu'elles ne s'écartent pas des règles que leur trace la

doctrine sociale de l'Eglise.

L'action syndicale se propose immédiatement la défense des intérêts professionnels et l'amélioration des conditions matérielles de la vie du travail; elle cherche, de concert avec les employeurs, à aménager le milieu du travail de façon que l'industrie et la famille ouvrière y trouvent leur bien, la première par la prospérité, la seconde par la sécurité économique.

L'Action catholique se propose, elle, la défense des intérêts de Dieu et des âmes: elle est un apostolat d'ordre religieux, spirituel, surnaturel. L'action syndicale se meut dans le domaine des intérêts; elle s'exerce dans l'ordre temporel.

Collaboration

Les deux actions sont nécessaires l'une et l'autre et ne se suppléent pas. C'est pourquoi elles ne doivent pas être séparées parce que la question sociale n'est pas uniquement une question économique: elle est aussi un problème moral. Il faut donc en

(Suite à la page 2)



Le contrôle des prix

En marge du programme de restauration sociale de la C.T.C.C. — Une campagne sournoise contre la Commission des prix

Le programme de restauration sociale de notre mouvement syndical pour l'après-guerre fut bâti avec ordre et sagesse. On donnera cependant au journaliste que je suis de succomber au péché de l'actualité et de déroger aujourd'hui à l'ordre du programme pour traiter un sujet urgent: le contrôle des prix.

Il se livre actuellement une campagne sournoise contre cet organisme. Des journalistes, inconscients serviteurs des tenants du libéralisme économique, ont entrepris de démolir, morceau par morceau, cette institution éminemment sociale. Partant d'erreurs de fait indubitables, ils en arrivent à condamner même le principe de la réglementation des prix et du commerce. Ils oublient sans doute les conclusions de l'enquête Stevens sur les écarts des prix; ils vivent dans la lune ou ne se donnent pas la peine de regarder les injustices notoires du maquignonnage général dont les salariés étaient les victimes et aux conséquences duquel ils n'échappent pas encore totalement. Loin de là.

Or, dans son programme d'après-guerre, notre mouvement syndical a pris parti. Il s'est exprimé carrément sur ce point. En voici d'ailleurs le texte:

"Le contrôle des prix s'avère de plus en plus une mesure nécessaire pour éviter les désordres sociaux tant de l'inflation que de la déflation. Durant la guerre, le contrôle des prix a été une protection pour les salariés et il a endigué la vague inflationniste. Dans la période d'après-guerre, le même contrôle devra être maintenu pour éviter les effets néfastes de la déflation. L'inflation et la déflation sont des maux qui éprouvent particulièrement la classe des salariés. La C.T.C.C. estime que le contrôle des prix devrait être maintenu pendant une période indéterminée".

Le contrôle doit survivre

Ce texte ne comporte aucune ambiguïté. Il est clair. Le contrôle des prix doit survivre à la guerre. Non seulement le mouvement syndical catholique, mais toutes les unions ouvrières pensent ainsi. Aussi le gouvernement, avant de céder aux pressions, devra-t-il tenir compte de l'opinion de la majorité du peuple canadien.

Je n'estime pas cependant que cet organisme soit parfait. Bien au contraire. Il a accumulé trop d'erreurs. Ces erreurs, si on ne peut les excuser, il est facile de les expliquer. Et les expliquer, c'est y aller de suggestions pour améliorer le système.

Conçu pour servir des fins de guerre, on comprend très facilement l'impopularité du contrôle des prix. Cette impopularité jette dans l'ombre les services qu'il a rendus aux consommateurs. Chaque jour, ces consommateurs ont subi les inconvénients des carnets de rationnement; ils considéraient moins que le *plafond des prix* empêchait dans une certaine mesure une hausse ruineuse pour le salaire dans les prix.

Le marché noir

On accuse la commission des prix de n'avoir pu maîtriser le marché noir. L'existence du marché noir me paraît être le plus fort argument qui milite en faveur du maintien de cette réglementation. Mieux vaudrait que nous eussions pas besoin de ce système. Les faits en démontrent clairement la nécessité. Cette accusation tombe donc d'elle-même. Pour être logiques, ses démolisseurs imprudents devraient au contraire demander d'en accroître la rigueur, de le rendre plus étanche, d'en faire disparaître la vénalité.

On reproche aussi à la commission des prix d'être trop cen-

tralisée. Ce reproche est très sérieux. Le système actuel manque de souplesse. C'est un domaine où la décentralisation s'impose. Il faut une latitude plus grande aux bureaux locaux. Ottawa doit se contenter de donner des directives d'ordre général. Aux organismes locaux de juger avec équité, selon les conditions de temps et de lieu. On éviterait ainsi non seulement des erreurs, mais des injustices notoires.

Pas de socialisme

Certains crient au socialisme. Il n'y a pas de socialisme là-dedans. L'Etat reste *en plein* dans son rôle qui n'est pas de maintenir l'équité uniquement entre les individus, mais aussi entre les groupements sociaux. Et ici il s'agit de distributeurs et de consommateurs. L'Etat socialiste remplace le citoyen et les corps intermédiaires. Ce n'est pas ce que fait une commission des prix. Elle s'efforce de régulariser la vie économique d'une nation.

Un vice du contrôle des prix tel qu'il a existé pendant la guerre, c'est d'avoir fonctionné à sens unique. Certains "contrôleurs" étaient tout simplement les agents des dictateurs économiques. Dans cet organisme, tous les corps devraient avoir voix au chapitre: ouvriers, cultivateurs, industriels et commerçants. Il faudrait entendre tout le monde. Autrement, on s'engage dans une voie qui égare. La commission des prix devrait tendre dans l'avenir à devenir une cour de justice économique.

L'aspect canadien-français

Il reste l'aspect canadien-français du problème. La part des Canadiens français dans cette organisation fut vraiment trop mince. Il en est ici comme ailleurs. La lutte s'impose. Menons-la avec vigueur. Tout lâcher sous prétexte qu'on nous traite en parents pauvres et en parias, c'est, à mon sens, commettre une double erreur: la grande erreur de rejeter un principe sain, de même que ses applications concrètes nécessaires dans l'état économique actuel et s'exposer par le fait même à nous trouver relégués davantage dans l'ombre.

J'ai entendu dire par des hommes sérieux: "Ces contrôles devraient relever du gouvernement provincial". C'est une question à étudier. Il faudra l'aborder un jour ou l'autre.

Il est permis de conclure maintenant. La meilleure façon, c'est de poser une interrogation et d'y répondre: "Que dois-je penser du contrôle des prix?"

Les critiques constructives

Le contrôle des prix est nécessaire. On a tort de le battre en brèche. Il faut reconnaître ses erreurs, avoir le courage de les signaler, y aller de nos critiques, mais de critiques constructives. Démolir cette institution parce qu'il lui est arrivé de se tromper ou de ne pas répondre entièrement à nos attentes, c'est se rendre un bien mauvais service.

D'ailleurs, l'organisation communautaire de la vie économique exige plus de sacrifices qu'on l'imagine souvent. Sacrifices non seulement pour les possédants, mais pour les bénéficiaires des réformes. Tenir à ces réformes, il le faut. Mais il est inutile d'en attendre d'heureux résultats si l'on n'est pas résolu à sacrifier son bien propre, ses petites aises de bourgeois mécontent pour mieux promouvoir le bien commun.

André ROY

Action Catholique

(Suite de la 1ère page)

tre les deux des rapports de collaboration.

L'Action catholique peut faire bénéficier les syndicats de services de formation, d'action et de coordination; de formation des membres et de la masse, si ignorants parfois des enseignements de l'Eglise sur la question sociale; d'action, en soutenant elle-même certaines des justes revendications syndicales; de coordination entre tous les groupements de façon que ceux-ci ne se mettent pas en concurrence les uns avec les autres, et se laissent, mutuellement et de bon gré, toute priorité d'initiative dans leur sphère d'action respective, afin que dans un monde si divers que celui des oeuvres, la paix règne et assure un maximum d'efficacité. Par contre, le syndicat peut travailler à l'accroissement des membres de l'Action catholique et au rayonnement de son esprit dans des milieux qui d'eux-mêmes lui restent fermés. C'est en donnant suite à ces quelques remarques que les groupements d'Action catholique et d'action syndicale réussiront à faire pénétrer la vé-

La pensée sociale du Pape

Que les agences de presse défigurent souvent dans leurs résumés la pensée du Souverain Pontife, on l'a plus d'une fois signalé. En voici un nouvel exemple.

Le 11 mars dernier, Pie XII recevait en audience les associations chrétiennes des travailleurs italiens, réunies à Rome pour leur congrès national. Il leur donne sur des points délicats d'importantes directives. Les Nouvelles catholiques d'Ottawa (1er avril 1945), rendant compte de cette audience, faisaient dire au Pape, d'après un compte rendu télégraphié à l'Aube de Paris, et paru le 13 mars dans ce journal: "Les Associations ouvrières chrétiennes soutiennent le socialisme dans la mesure où celui-ci paraît être le seul moyen de corriger efficacement les abus et éviter le gaspillage des sources de richesses de chaque pays. Elles n'admettent la socialisation que moyennant de justes compensations en faveur de tous les intéressés".

Le texte de l'allocution

Cet appui du socialisme conseillé par le Pape paraissait

rité dans tous les milieux, à intégrer la religion dans la vie humaine, la vie professionnelle et ouvrière.

Georges COTE
Aumônier général de
la C.T.C.C.

étrange et peu conforme aux directives traditionnelles de Rome. De fait, le texte de l'allocution pontificale, qui vient de paraître dans la Documentation catholique, ne contient rien de ce genre. Voici le passage en question: "Les Associations chrétiennes admettent la nationalisation seulement dans le cas où elle apparaît l'unique moyen véritablement efficace de remédier à un abus, d'éviter un gaspillage des forces productives du pays, d'assurer l'ordonnance organique de ces mêmes forces et de les diriger au profit de intérêts économiques de la nation. Ce qui veut dire: de les diriger de telle sorte que l'économie nationale, par son développement, régulier et pacifique, ouvre la voie à la prospérité matérielle pour le peuple tout entier, prospérité telle qu'elle constitue en même temps un fondement solide également pour la vie culturelle et religieuse.

"En outre, les Associations chrétiennes reconnaissent qu'en tous les cas la nationalisation entraîne avec elle, l'obligation d'une indemnité convenable, c'est-à-dire d'une indemnité calculée d'après ce que les circonstances concrètes suggèrent comme juste et équitable en faveur de tous les intéressés". Pas un mot, on le voit, du socialisme.



IL AIMERAIT

À VOUS CONNAÎTRE

Personnellement

Voire banque vous sert avec tant de discrétion et d'efficacité que vous perdez peut-être de vue l'élément humain.

Songez, par exemple, à la confiance que vous accordez au gérant de votre succursale, souvent sans le bien connaître personnellement. Vous devriez le mieux connaître. Quand vous déposez votre argent à sa succursale, vous faites de lui et de son personnel les gardiens de votre compte et des opérations qui s'y rattachent. Vous lui faites confiance, sachant qu'il traitera vos affaires personnelles à titre strictement confidentiel.

Vous trouverez, en votre gérant de banque, un homme qui est sorti du rang, après une solide formation, et qui est toujours disposé à examiner avec vous vos besoins d'ordre financier et à vous renseigner sur les services que sa banque peut vous rendre.

Désirez-vous faire un emprunt personnel à cause d'une dépense imprévue, parlez-lui-en. Vous pouvez être assuré qu'il vous fera bon accueil et qu'il étudiera votre proposition avec sympathie. Les petits prêts sont l'un des services que votre banque tient à votre disposition. Vous serez peut-être surpris devant nombre d'autres services que vous pourriez utiliser.

Cette annonce est commanditée par votre Banque

MAURICE JULIEN

AVOCAT ET PROCUREUR
JULIEN & JULIEN

Tél. Lancaster 5281 - 84 ouest, Notre-Dame - Montréal

Vingt-cinquième anniversaire du Conseil central de Montréal

Le Conseil Central des Syndicats Catholiques Nationaux de Montréal célébrera cette année le 25ème anniversaire de sa fondation. MM. Alfred Charpentier, Osias Filion, Horace Laverdure, Alphonse St-Charles et Amédée Parent font partie du Comité de la fête. Voici les grandes lignes du programme des manifestations que l'on est à élaborer :

1. — Messe solennelle à l'église Saint-Enfant-Jésus où fut fondé le Conseil Central en 1920. La messe sera chantée par M. l'abbé Aimé Boileau, ancien aumônier du Conseil Central. Le sermon de circonstance sera prononcé par Monseigneur Philippe Perrier, V.G. (Notons que Mgr Perrier se trouvait curé de la paroisse Saint-Enfant-Jésus, lors de la fondation du Conseil Central).

2. — Une grande fête sociale clôturera la célébration du vingt-cinquième anniversaire. Plusieurs personnages officiels ecclésiastiques et laïques seront au nombre des invités d'honneur. Quelques courtes allocutions rappelleront un peu l'histoire et les activités du Conseil Central.

Cette fête aura lieu au cours du mois d'octobre et la date précise sera annoncée plus tard dans les journaux.

Opinion de la C.T.C.C. relativement aux contrôles du Service sélectif

Le ministère fédéral de la Restauration a consulté les autorités de la C.T.C.C. pour connaître leur opinion sur les questions suivantes :

La redistribution du travail exige-t-elle l'abolition immédiate des contrôles du Service sélectif national? Est-ce qu'un relâchement graduel des contrôles ne serait pas préférable à une abolition générale immédiate? Est-il désirable de remplacer le Service sélectif national par un système efficace de Bureau de placement national? Quelles sont les conditions nécessaires à un bon fonctionnement de ce système du Bureau de placement national?

A ces questions, la C.T.C.C. a répondu comme suit :

La C.T.C.C. croit préférable de procéder à un relâchement graduel des contrôles plutôt qu'à une abolition immédiate. Ce relâchement pourrait se faire de façon suivante : faire disparaître les règlements relatifs aux industries désignées; permettre le placement sur présentation du permis de recherche d'emploi et sans avoir à se présenter de nouveau au bureau du Service sélectif; accorder de nouveau aux syndicats ouvriers leur privilège de bureau de placement; permettre la publicité au sujet de la main-d'œuvre dont on a besoin.

Service volontaire de placement

Notre groupement favorise, après l'abolition du Service sélectif, le maintien du service volontaire de placement de la Commission d'assurance-chômage. Enfin, il croit nécessaire la collaboration entre le Service national de placement provinciaux, mais découplant d'ententes entre le fédéral et le provincial.

Une autre question était posée. "Croyez-vous que l'abolition ou le relâchement des contrôles vont provoquer l'exode des ouvriers des industries de guerre et domestiques? Et si oui, comment l'empêcher?"

Exode inévitable

Voici le texte de la réponse donnée :

"Cet exode sera inévitable mais moins considérable par le relâchement graduel que par l'abolition des restrictions présentes. Le plus qui pourra être fait sera de procéder, le plus rapidement possible, à la reconversion des industries pour y diriger en plus grand nombre possible les chômeurs temporaires. A ce sujet, s'il s'établit promptement une étroite collaboration fédérale-provinciale pour faciliter la mobilité du travail, beaucoup sera accompli pour résoudre le problème de l'exode des travailleurs".

Création en France de comités d'entreprise

Paris. — Le conseil des ministres a arrêté le texte définitif de l'ordonnance portant institution de comités d'entreprise. M. Parodi, ministre du Travail et de la sécurité sociale, a fourni à la presse les précisions suivantes sur la constitution et les pouvoirs des nouveaux comités.

L'ordonnance établit, comme le prévoyait le projet initial, des comités d'entreprise dans les établissements industriels et commerciaux groupant au moins cent salariés, ouvriers et employés; ces comités sont composés par le chef de l'établissement et une délégation du personnel. Le nombre des délégués varie de six à huit suivant l'importance de l'établissement. Ces délégués sont élus par le personnel sur une liste présentée par les organisations syndicales les plus représentatives (Confédération générale du travail et Confédération française des travailleurs chrétiens). Sont électeurs les salariés d'au moins dix-huit ans, ayant une durée de présence de douze mois dans l'entreprise. Sont éligibles comme délégués les salariés français justifiant de vingt-quatre mois de présence discontinue. Les listes sont établies par les organisations syndicales un mois après la publication de l'ordonnance et les élections auront lieu deux mois après.

Le rôle des comités sera à la fois social et économique. Ils

prendront en main la gestion de toutes les œuvres sociales de l'établissement, et du point de vue économique, feront toutes les suggestions ayant pour but l'amélioration des conditions de travail et surtout l'augmentation du rendement de la production. Le gouvernement a de même tenu à associer les salariés et les employés à la gestion des entreprises. Dans ce but, les comités seront informés des questions concernant la marche générale des établissements, et les chefs d'entreprises devront au moins une fois par an faire un exposé de la situation d'ensemble. Dans les sociétés par actions, groupant plus de cinq cents salariés, le comité devra être informé des bénéfices réalisés et pourra présenter des suggestions sur l'emploi. Dans les sociétés anonymes, le bilan annuel des comptes, pertes et profits, et le rapport du commissaire aux comptes, devront également être soumis au comité dont l'avis et les suggestions seront transmis à l'Assemblée générale des actionnaires.

Toutefois, les comités sont purement consultatifs, et le patron reste seul maître de son entreprise. En cas de conflit, les différends seront portés devant l'inspection générale de la production industrielle et s'il le faut jusque devant le ministre qui s'efforcera de concilier les thèses en présence.

L'Hon. Antonio Barrette et les ouvriers

Voici quelques extraits du discours prononcé à l'Université Laval par l'honorable Antonio Barrette, ministre du Travail dans le gouvernement provincial, alors qu'on lui décerna un doctorat :

"Aujourd'hui le problème des relations industrielles occupe le premier plan dans l'ensemble des questions économiques et sociales d'après-guerre. L'expansion du capitalisme et de l'industrialisation ont abouti à la création d'un état d'insécurité économique pour l'ensemble de la société, principalement la classe ouvrière.

Réformes à envisager

"Le travailleur réclame le droit au travail, un salaire suffisant et le respect de son employeur. La participation des associations ouvrières à l'élaboration de la politique économique et sociale de la nation et un indice indiscutable des transformations en cours. Néanmoins, dans leur marche vers le progrès, les travailleurs doivent reconnaître qu'il existe des limites à leurs réclamations et qu'ils doivent tenir compte des possibilités du système économique. La législation du travail et les mesures de sécurité sociale sont nécessaires par suite des déficiences caractérisant les relations entre les employeurs et les travailleurs. Les gouvernements doivent envisager des réformes de structure afin de préserver la paix et assurer le règne de la justice sociale. Nous ne devons plus nous surprendre de constater que la question sociale soit la préoccupation dominante de tous les gouvernements. Je crois que l'Université Laval a voulu elle aussi indiquer nettement l'ampleur de la question sociale et inciter tous et chacun à y apporter une contribution directe et personnelle.

Organismes de collaboration

"La solution de la question sociale requiert la collaboration



L'Hon. ANTONIO BARRETTE

tion volontaire et confiante de toute la collectivité... Vous n'ignorez pas les progrès accomplis par les associations ouvrières au cours des dernières années. Jadis elles étaient principalement des organismes de défense des intérêts des travailleurs. A mesure que se développe le progrès social, ces mêmes associations deviennent des organismes de collaboration. Etant l'expression de la conscience ouvrière, c'est-à-dire la manifestation de ses besoins et de ses aspirations, les associations ouvrières doivent s'intégrer à la nation. Du moment où elles peuvent exercer leur action en toute liberté et d'une manière efficace, elles apportent à la vie économique une contribution qui ne peut qu'aider la paix sociale. Il en est de même des associations patronales. Celles-ci rendent également des services qu'on ne saurait minimiser. Le régime des conventions collectives est efficace dans la mesure où il s'appuie sur la collaboration libre des associations ouvrières et pa-

tronales. Le patronat et les travailleurs servent le bien commun de la collectivité grâce au développement de l'organisation professionnelle.

Le marché du travail

"Tout en sauvegardant la liberté, il est possible d'organiser le marché du travail sans tomber dans l'arbitraire et l'injustice. Les associations ouvrières ont précisément pour but d'assurer la protection des travailleurs sur le marché du travail. C'est pourquoi la négociation et la signature de conventions collectives avec les employeurs doivent être l'aboutissement de l'action des associations ouvrières, à une meilleure compréhension de la justice sociale de la part des employeurs et au progrès de la législation du travail, nous nous acheminons vers une saine organisation professionnelle, plaçant sur un pied d'égalité le patronat et la classe ouvrière. C'est d'ailleurs la voie que nous ont tracée Léon XIII et Pie XI dans *Rerum Novarum* et *Quadragesimo Anno*.

Vers la démocratie industrielle

"Cette évolution des relations entre employeurs et travailleurs vers l'organisation professionnelle implique des responsabilités pour les deux parties. Cet acheminement vers la démocratie industrielle impose à la classe ouvrière une discipline et des devoirs auxquels elle ne saurait se soustraire. En d'autres termes, le travail organisé a atteint sa majorité. S'il faillissait à la tâche, les masses ouvrières seraient menacées plus qu'auparavant. Sans doute, il y aura des difficultés et des embûches. Mais connaissant les travailleurs pour avoir été travailleur moi-même, j'ai la ferme conviction que les associations ouvrières seront toujours à la hauteur de la situation.

(Suite à la page 7)



Service en Relations Industrielles

DEPUIS quarante ans le ministère du Travail du Canada est l'instrument coordonnateur des intérêts interdépendants des trois éléments constitutifs de notre structure économique et sociale: le public, le travailleur et l'employeur. Ce service de maintien de relations industrielles satisfaisantes a entraîné une vaste extension du champ d'action du ministère par :

La disponibilité d'un mécanisme rapide et impartial de conciliation; La constitution de commissions dans le cas de conflit dans les mines et services d'utilité publique; Le maintien de facilités de placement (en collaboration avec les autorités provinciales); L'application des salaires raisonnables aux travaux de l'Etat. L'application des lois concernant les **Coalitions, l'Enseignement technique, les Rentes viagères sur l'Etat, Formation de la jeunesse et l'Assistance-chômage.**

De plus, le ministère prépare et publie statistiques et autres renseignements concernant les salaires, heures de travail, coût de la vie, législation du travail, mouvement ouvrier, etc. LA GAZETTE DU TRAVAIL, son périodique mensuel, indique les changements économiques et sociaux au Canada et à l'étranger. Le ministère tient aussi à la disposition du public une bibliothèque moderne de documentation.

LE MINISTRE DU TRAVAIL DU CANADA

L'HON. HUMPHREY MITCHELL,

Ministre

ARTHUR MacNAMARA,

Sous-ministre

LE TRAVAIL

Organe mensuel officiel de la

Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada

REDACTION — ADMINISTRATION
3447 St-Hubert, Montréal — Tél. FRontenac 3396

Secrétaire de la Rédaction : Pierre Forest.

Abonnement : Un an, \$0.60; deux ans, \$1.00; le numéro, 5 sous.

Publié par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada et imprimé par l'Imprimerie Populaire, Limitée, 430, NOTRE-DAME EST, MONTREAL

IMPR. ALLIÉS
SYNDICATS CATHOL.-NATIONAUX
MONTREAL CAN.

Une fédération des employeurs

Récemment, l'honorable C. D. Howe déplorait l'absence dans les industries de fédérations d'employeurs. Il existe bien des groupements d'employeurs mais on ne trouve nulle part un groupement dont le président serait autorisé à parler au nom de tous les patrons dans une industrie en particulier. Cette lacune vaut au gouvernement comme aux travailleurs de sérieux ennuis.

Lorsque l'Etat veut obtenir l'opinion des ouvriers sur tel ou tel problème, il n'a qu'à convoquer trois ou quatre hommes qui sont autorisés à parler au nom de milliers d'ouvriers et, de fait, tous ensemble, au nom de tous les ouvriers organisés du Canada.

Quand il s'agit de convoquer les patrons, c'est différent. On fait appel aux plus importants, aux mieux connus et les autres sont ignorés. Dans quelques domaines, cela signifie un nombre considérable de patrons et, malgré tout, aucun d'eux n'est autorisé à parler au nom de toute l'industrie en question.

Cela vaut des ennuis et des embarras au gouvernement et il n'y a aucun doute, non plus, que les employeurs souffrent, jusqu'à un certain point, de cette absence d'unité. Quant aux chefs ouvriers, ils préféreraient transiger, par exemple, avec la fédération des producteurs de tel produit, plutôt que d'avoir à rencontrer, tous à tour, des vingtaines d'employeurs.

Ce qui empêche, probablement, la constitution de pareilles fédérations dans chaque industrie, c'est la compétition et l'égoïsme. Pourtant, ces fédérations existent ailleurs et le capital ne s'en porte pas plus mal.

La rentrée des classes

Septembre est le mois de la reprise des études pour les jeunes. Qu'il nous soit permis, à cette occasion, d'insister sur la nécessité de l'instruction.

On entend souvent le raisonnement suivant: "Je n'ai pas d'instruction et j'ai réussi à gagner ma vie. Mon fils fera comme moi, il travaillera de ses bras." Or, faire instruire un enfant ne signifie pas nécessairement en faire un avocat. Précisément, si vous voulez en faire un bon ouvrier manuel, un ouvrier compétent, il vous faut le faire instruire, à l'école primaire d'abord, puis dans des écoles spécialisées, dans des écoles techniques ou des écoles d'apprentissage. Autrefois, il n'était pas nécessaire de savoir lire ou de savoir écrire pour gagner sa vie de façon lucrative. Mais ces temps sont révolus.

En outre, le manoeuvre le plus modeste aura une vie plus agréable et souvent mieux remplie devant les hommes, et peut-être même devant Dieu, s'il a un peu d'instruction.

Que les parents attachent donc une très grande importance à cette question et qu'ils consentent les sacrifices qui s'imposent pour que leurs enfants soient bien armés quand ils auront à entrer dans la mêlée, le "struggle for life" comme on dit chez les Anglais.

La Victoire

Le monde connaît enfin la paix, après près de six années d'un conflit sanglant. Nos ennemis ont été vaincus mais il a fallu, de notre part, d'immenses sacrifices de toutes sortes. L'ouvrier canadien a la conviction qu'autant que quiconque il a droit de se réjouir et de se féliciter de la victoire, puisque celle-ci a été remportée grâce aux armes qu'il avait forgées.

La période de l'après-guerre vient donc de commencer. C'est une période qui, pour l'ouvrier surtout, pourra comporter des difficultés considérables. S'il s'unit, s'il fait partie d'un syndicat ouvrier, ces difficultés seront assurément moins grandes car il aura, pour le défendre et le protéger, des chefs expérimentés. Par contre, s'il est isolé, il pourrait bien se voir la victime et non le bénéficiaire de la situation nouvelle.

Que l'ouvrier demeure fidèle à son syndicat: plus que jamais il en a besoin. Les chefs de notre groupement étudient depuis longtemps l'après-guerre, ils connaissent les problèmes qu'elle comportera et ils ont déjà des plans tracés pour la défense et la protection des ouvriers en toutes circonstances.

Texte de Pie XI sur la morale et l'ordre moral

Une lettre à l'Episcopat allemand

Voici des extraits de la lettre que S. S. Pie XI adressait à l'Episcopat allemand:

Sur la foi en Dieu, gardée intacte et sans tache, repose la moralité de l'humanité. Toutes les tentatives pour ôter à la morale et à l'ordre moral le fondement, solide comme le roc, de la foi et pour les établir sur le sable mouvant des règles humaines, conduisent tôt ou tard individus et sociétés à la ruine morale. L'insensé qui dit dans son coeur: Il n'y a pas de Dieu, marchera dans les voies de la corruption morale (Ps., XIII, 1 sq.). Le nombre de ces insensés qui, aujourd'hui, entreprennent de séparer Moralité et Religion, est devenu légion. Ils ne voient pas ou ne veulent pas voir que bannir le christianisme confessionnel, c'est-à-dire la conception claire et précise du christianisme, de l'enseignement et de l'éducation, de l'organisation de la vie sociale et publique, c'est aller à l'appauvrissement spirituel et à la décadence.

La foi en Dieu et au Christ

Aucune puissance coercitive de l'Etat, aucun idéal purement humain, si noble et si élevé soit-il en lui-même, ne sera jamais capable de remplacer en fin de compte les suprêmes et décisives impulsions que donne la foi en Dieu et au Christ. Si, à celui qui est appelé à faire les plus grands sacrifices, à immoler son "moi" au bien commun, on ôte l'appui de l'éternel et du divin, la foi reconfortante et consolante au Dieu qui récompense tout bien et punit tout mal, alors, pour un grand nombre, le résultat final sera, non pas l'acceptation du devoir, mais la fuite devant lui. La consciencieuse observation des dix commandements de Dieu et les préceptes de l'Eglise (qui ne sont, eux, que des déterminations pratiques des règles de l'Evangile), est pour chaque individu, d'éducation morale et de formation du caractère, une école qui exige beaucoup, mais pas trop. Le Dieu plein de bonté qui, comme législateur, dit: "Tu dois", donne aussi par Sa grâce "le pouvoir de le faire".

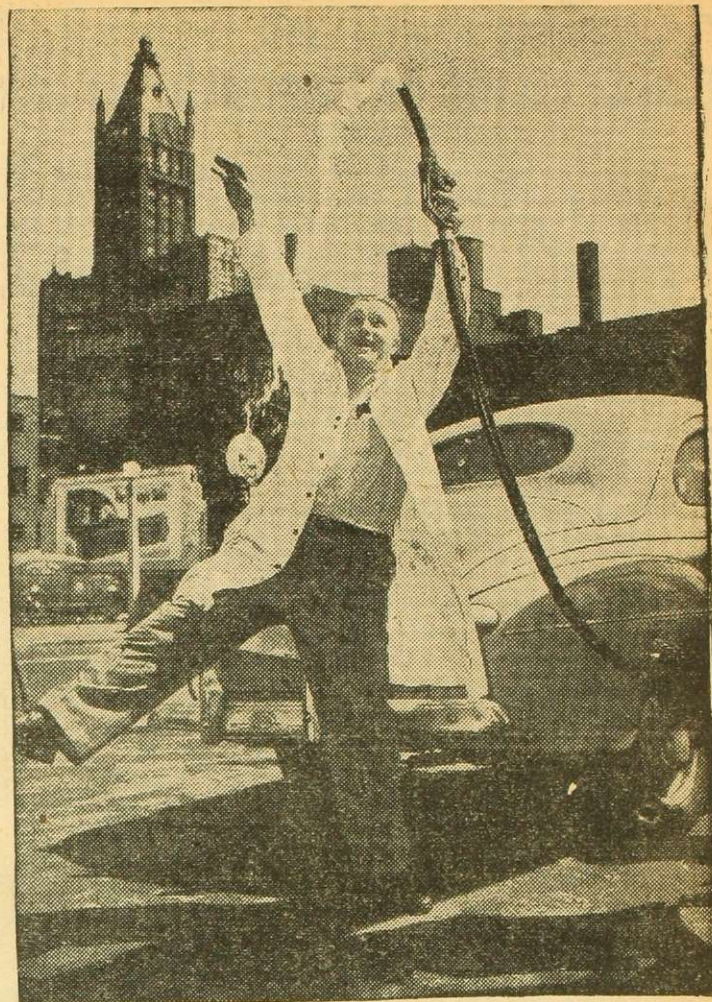
L'abandon d'une morale objective

Laisser inutilisées des forces de formation morale d'une efficacité aussi profonde, les exclure même positivement de l'éducation du peuple, c'est contribuer d'une façon injustifiable à la sous-alimentation religieuse de la nation. Livrer la morale à l'opinion subjective des hommes, qui change suivant les fluctuations des temps, au lieu de l'ancrer dans la sainte volonté du Dieu éternel et dans ses commandements, c'est ouvrir la porte toute grande aux forces destructrices. L'abandon, qui en résulte, des éternels principes d'une morale objective, pour l'éducation des consciences, pour l'ennoblement de tous les domaines de la vie, c'est un péché contre l'avenir du peuple, un péché dont les générations futures devront goûter les fruits amers.

Etude sur le rôle des coopératives

La première partie d'une étude en deux volumes sur le rôle possible du mouvement coopératif dans la solution des problèmes du jour vient d'être publiée par le Bureau international du Travail à Montréal. Ce volume constitue la première étude publiée en français par le B.I.T., depuis 1940.

L'étude complète est intitulée: "Le mouvement coopératif et les problèmes actuels" et le premier volume porte le titre de "Tableau d'ensemble et problèmes immédiats d'après-guerre". Quant au second, il paraîtra dans quelques semaines, sous le titre de: "Problèmes de relèvement et de reconstruction".



Cet employé d'un poste de ravitaillement d'essence est tout heureux d'apprendre que, désormais, il pourra fournir à ses clients toute l'essence qu'ils demanderont et qu'il n'aura pas à exiger en retour le carnet et les coupons de rationnement. L'abolition du rationnement de la gasoline, une fois la guerre du Japon terminée, a réjoui bien des gens mais a évidemment laissé indifférents ceux qui voyagent en tramway, en autobus ou à pied.

Serions-nous par hasard des révolutionnaires ?

Un certain nombre de personnes entretiennent l'opinion que nos Syndicats sont un foyer de communisme. Et ceux qui pensent ainsi ne sont pas seulement des employeurs qui veulent augmenter leurs profits personnels en abusant des employés, non seulement des gérants de grosses compagnies qui ont l'ordre de faire rapporter le plus possible l'industrie afin de payer de substantiels dividendes aux actionnaires, mais encore des personnes d'un certain rang social et pourvues d'une bonne éducation, qui devraient connaître la question sociale et être en mesure de juger le problème des travailleurs. Et cela se rencontre même dans des grands centres comme Montréal.

Révolution et évolution

Sans doute, toutes ces personnes qui nous traitent de communistes pourraient se méprendre sur le sens du mot "communiste". Veulent-elles signifier par là que nous sommes devenus des révolutionnaires? Serions-nous devenus par hasard des révolutionnaires au même sens qu'on l'entend pour les communistes? En serions-nous rendus à vouloir tout anéantir, tout détruire, semer le désordre, tout saccager pour régner en maîtres? Certainement que non. Ils se trompent grandement. Nos Syndicats sont pour une évolution, un changement social dans le sens préché par les grandes encycliques de Léon XIII et de Pie XI. Nous voulons une amélioration de la condition des travailleurs dans le sens de la justice et de la charité.

Faudrait-il nous qualifier de communistes et de révolutionnaires parce que nos Syndicats réclament de meilleures conditions de travail, pour leurs membres, des conditions plus humaines, plus dignes de l'homme et de la femme?

Faudrait-il nous qualifier de communistes et de révolutionnaires parce que nos Syndicats réclament des salaires qui puissent satisfaire aux exigences du travailleur et de sa famille? Après

tout, le travailleur n'est pas un esclave qu'on peut exploiter et qui doit donner son travail et ne rien recevoir d'équivalent en retour?

Les droits de l'employé

Faudrait-il que nous soyons qualifiés de communistes parce que, réunis autour d'une même table, employeurs et employés discutent les clauses d'un contrat de travail?

Faudrait-il que nous soyons qualifiés de communistes parce que nos Syndicats n'acceptent pas toujours les exigences d'employeurs inhumains, dépourvus de sens social, égoïstes, ne voulant pas comprendre que l'employé, lui aussi, a le droit de vivre convenablement?

Nos Syndicats luttent, il est vrai; mais ils luttent pour la cause du travailleur et pour l'amélioration de sa condition sociale d'une façon pacifique. Ils ne sont pas révolutionnaires ou communistes.

Pour mieux comprendre

Ne serait-il pas plutôt à désirer que les employeurs et certaines autres personnes aux idées plus ou moins justes sur le problème social, descendent un peu de leur piédestal et n'aient pas peur de coudoyer ceux qui peinent et qui gagnent durement leur vie. Ils comprendraient mieux peut-être, ils réaliseraient davantage et ils seraient ainsi plus en mesure de saisir facilement la situation des travailleurs en face de ceux qui donnent le travail.

Nous ne sommes pas des communistes. Mais nous pourrions peut-être nous demander si certains employeurs n'agissent pas de façon à exaspérer les travailleurs parfois et à faire d'eux des mécontents et des aigris.

Nous commençons la période d'après-guerre. Nous devons construire pour l'avenir. Ce n'est que quand l'employeur et l'employé se donneront franchement la main, se comprendront mutuellement que commencera à se régler la question sociale.

Chefs ouvriers français aux Etats-Unis



Trois chefs ouvriers français sont de passage aux Etats-Unis, les invités de l'Office of War Information américain. De gauche à droite: M. Marcel-Jean-Emile Camus, un ouvrier métallurgiste, membre du Comité central des syndicats parisiens; M. Gérard Ouradou, secrétaire général de la Fédération nationale française des cheminots et membre de l'Assemblée consultative française; M. Barrow Underhill, de l'Office of War Information, et M. Jean Brodier, des unions ouvrières catholiques.

La formation sociale

Ce qui se fait et ce qui pourrait se faire

Le journal le "Travail" se consacre à la formation sociale. Souvent au cours des assemblées, les aumôniers ont l'occasion de signaler quelques principes sociaux et leur application immédiate: ce que M. Charpentier note délicatement dans la livraison d'août. Mais notre mouvement a voulu davantage. Il a maintenant recours à des cours suivis, ou du moins les favorise.

La livraison d'août du "Travail", page 3, révèle que la majorité des élèves inscrits au cours de relations industrielles de l'Université Laval étaient surtout des gens de notre monde du travail. Si vous tournez la page, vous pourrez lire un article de tête sur l'"Ecole de formation de chefs ouvriers" fréquentée par trente-trois syndiqués du 1er au 15 juillet. Et en page 5, on annonce qu'une école de formation sociale donnera quatre sessions en août à l'île Saint-Ignace. De toute évidence la C.T.C.C. tient à la formation intellectuelle de ses membres, surtout de ses chefs. Et c'est très bien.

Souhaitons mieux.

Un enseignement précieux

Souhaitons que nos gens prennent l'habitude de profiter de la manne quand elle passe, un peu plus qu'ils ne le font actuellement. Ici et là, à toutes les périodes de l'année, il se dispense un enseignement précieux. Bornons-nous à deux exemples récents (fin juillet 1945) à Québec: d'abord une conférence de Marius Barbeau sur "La confrérie de Sainte-Anne", — puis, les premiers d'une série de cours sur "L'Etat d'après Aristote", par le R. P. Edmond Gaudron, o.f.m., révélant la nature, l'origine de l'esclavagisme. L'auditeur pouvait se rendre compte que le corporatisme n'est ni fasciste, ni exotique, ni récent, — que les problèmes de la production dans la Grèce antique n'étaient pas tellement différents des nôtres. Si l'élève a l'ennui de faire l'application des données à nos besoins du XXème siècle, il a l'avantage de ne pas se faire servir des suggestions imprudentes, coutumières aux gens bien intentionnés, mais qui n'ont jamais mis la main à la pâte. Le conférencier n'a pas la tentation de

proposer avec enthousiasme des applications dont il n'aura à répondre devant personne. Il s'en tient strictement à son sujet.

Justice et charité

Souhaitons aussi qu'à la formation intellectuelle on joigne la formation morale, la formation de la volonté, la formation à la pratique des vertus. Nous prêchons la justice et la charité. Que ces vertus passent des lèvres dans les actions. De sorte que jamais un patron chrétien qui a un contrat avec une union, n'agisse conformément au libéralisme économique, réglant ses difficultés en passant par-dessus la tête des officiers du syndicat; de même que les ouvriers passent par le syndicat de part et d'autre. Les tenants du libéralisme économique ne sont pas morts: ne leur donnons pas le prétexte de crier que tous les unionistes sont des révolutionnaires, des communistes, etc. Mais cette formation morale est surtout affaire d'effort personnel, — qu'une retraite fermée bien faite peut assez souvent aider.

Et voilà. La formation syndicale existe. Beaucoup de bien se fait. Et on pourrait obtenir encore beaucoup plus et cela sans trop d'efforts surtout dans le domaine intellectuel. Les institutions d'enseignement se feraient sans doute un plaisir de nous signaler ce qui pourrait être utile à nos gens.

SACERDOS

Un patron parle à ses contremaîtres...

Les contremaîtres qui luttent contre le service social, soit par manque de collaboration, soit par manque de sympathie, soit encore par une action positive contre ce service, ceux-là rendent un bien mauvais service à l'industrie et aux patrons. Ils ne sont pas les continuateurs de l'action patronale, ils sont simplement les victimes de l'égoïsme et d'une absence d'éducation sociale.

Le véritable esprit qui doit animer le service social industriel n'est ni plus ni moins qu'un esprit basé sur la justice et sur la charité. Le service social doit jaillir d'un sentiment profond: il doit jaillir du souci d'humaniser et de christianiser l'usine. Là se trouve la solution concrète du problème de collaboration entre patrons et ouvriers, que les incertitudes de l'après-guerre ne cessent de mettre au premier plan de l'actualité.

Extrait de
"DIRECTIVES aux
CONTREMAITRES"

par

M. Eugène GIBEAU
président de
The SLATER Shoe
et de

l'Association Professionnelle
des Industriels

SLATER

POUR HOMMES ET FEMMES



A marmite qui bout, mouche ne s'attaque

Votre appareil de chauffage et votre plomberie ne connaîtront pas de panne, si vous les faites reviser régulièrement. Nous nous chargeons de la pose, de l'entretien et de la réparation d'appareils de chauffage de tous types. Nous disposons de bons matériaux et d'un personnel expérimenté. Concessionnaires des brevets de chauffage par rayonnement.

Tél.: MARquette 4184
360 est. rue Rachel,
MONTREAL



Le mouvement syndical catholique de Plessisville

Les activités du Conseil supérieur et de chacun des syndicats, de mai 1944 à mai 1945

Voici tout d'abord pour les activités du Conseil supérieur des travailleurs unis de Plessisville:

Mai 1944: Engagement d'un agent d'affaires chargé de présider à la passation et à la signature des contrats collectifs, aux règlements des griefs, comme aussi d'aider à orienter le mouvement syndical tout entier. Requête pour l'augmentation de l'octroi accordé pour la construction d'un collège à Plessisville; août 1944: Circulaire dans lequel le Conseil affirme ouvertement sa neutralité politique, à la veille des élections provinciales. L'aumônier des syndicats, M. l'abbé H. Masson, quitte Plessisville pour devenir vicaire à Ste-Croix de Lotbinière. M. l'abbé L. Marois le remplace; novembre 1944: Demande au conseil municipal de se montrer plus sévère relativement à la vente illégale des boissons dans nos hôtels; janvier 1945: Lutte entreprise contre le blasphème. Le 14, forum syndical précédé, dans l'après-midi, de séances de cercles d'étude; février 1945: La Commission scolaire prie de pousser l'enseignement de la coopération dans nos écoles; mars 1945: Les syndiqués membres de la Coopérative de construction de Plessisville demandent au conseil supérieur de prêter son aide à sa cause.

Employés de fonderies

Voici maintenant les activités du Syndicat catholique des employés de fonderies de Plessisville, Inc.:

Notons d'abord qu'en mars 1944 avait été créée la Fédération des syndicats de la métallurgie, apportant aux syndicats locaux tout le prestige d'une organisation centrale. Septembre 1944: Quelques officiers du syndicat et l'agent d'affaires se rendent à Victoriaville, à la demande des employés de fonderies de cette localité et un syndicat y est formé; décembre 1944: Le syndicat obtient de la compagnie de faire le prélèvement de la contribution syndicale sur la paye; février 1945: Notre syndicat obtient sa reconnaissance officielle par la Commission de relations ouvrières; mars 1945: Date du renouvellement du contrat. Employeur et syndicat ne parviennent malheureusement pas à s'entendre. Jusque là, pourtant, tout allait bien...

Travailleurs du cuir

Rapport des activités du Syndicat catholique des travailleurs du cuir et de la chaussure, Inc.:

Mai 1944: Le Syndicat parvient à faire réengager un de ses membres congédié le 20 mai; juillet 1944: Le Syndicat est reconnu par la Commission de relations ouvrières comme agent négociateur au nom des employés de la compagnie et entreprend immédiatement de négocier un contrat collectif qui ne sera signé qu'en octobre. Démarches couronnées de succès et le syndicat apprend à ses membres qu'ils bénéficieront d'une semaine de vacances payées de 55 heures au lieu de la semaine de 48 heures; août 1944: Congrès annuel à Plessisville de la Fédération nationale du cuir et de la chaussure; avril 1945: Ouverture des cours de formation professionnelle pour les travailleurs en chaussure. Un groupe de syndiqués se sont réunis en cercle d'étude et ont étudié tout l'hiver.

Depuis le début de la guerre actuelle, une foule d'institutrices de carrière ont quitté l'enseignement primaire, parce qu'elles ne pouvaient pas arriver à vivre à même les maigres salaires qu'on leur accordait. En février 1944, le gouvernement provincial sanctionnait une loi obligeant les commissions scolaires à négocier un contrat collectif avec toute Association d'employées dument représentative. Juillet 1944: L'A.C.I.R. est reconnue par la Commission de relations ouvrières comme représentant officiel des institutrices du district No 47. Le 28, une première convention se signe à Plessisville, accordant aux institutrices de meilleurs salaires et des conditions de travail déterminées. Aucune des seize autres Commissions ne voulut cependant admettre le point de vue de l'A.C.I.R., et il fallut demander l'arbitrage; mai 1945: Deux tribunaux formés par le ministère du Travail rendent leur décision. L'A.C.I.R. obtient la préférence syndicale. Salaires portés au minimum annuel de \$600 avec augmentation jusqu'au maximum de \$800. D'autres avantages aussi accordés.

L'A.C.I.R. du district No 47

L'A.C.I.R. est affilié au Conseil supérieur.

Tricoterie Somerset

Les activités du Syndicat catholique des employés de la tricoterie Somerset Inc., de Plessisville:

Mai 1944: Démarches pour obtention de la reconnaissance officielle par la Commission de relations ouvrières. Cette reconnaissance obtenue le 4 juillet; juillet 1944: entente entre l'employeur et le syndicat sur toutes les clauses du contrat collectif; septembre 1944: Démarches en vue de faire placer les industries du bas circulaire sous l'ordonnance no 5 que l'on nomme aussi "ordonnance du textile de la soie"; octobre 1944: Une délégation se rend à Nicolet dans le but d'y fonder un Syndicat. Nous sommes sans nouvelles de ce syndicat.

Syndicat de la construction

Voici pour les activités du Syndicat catholique de la construction:

Juillet 1944: Affiliation à la Fédération du bâtiment; août 1944: M. Lauréat Morency, inspecteur du comité paritaire de la construction, fait une visite à Plessisville. Plusieurs ouvriers reçoivent par la suite un chèque pour salaire qui leur était dû; janvier 1945: M. Lauréat Morency revient à Plessisville et donne une conférence aux syndiqués; mars 1945: Plusieurs décisions importantes à l'assemblée générale, notamment de faire des démarches pour que Plessisville passe de la zone IV à la zone II.

Syndicat interprofessionnel

Mai 1944: L'agent d'affaires du syndicat est reconnu comme agent négociateur et est autorisé à prendre place sur le comité de surveillance; octobre 1944: Légère difficulté provoquée par le congédiement de plusieurs employés non permanents; janvier 1945: Contrat en force pour une nouvelle année. L'employeur consent à faire le prélèvement de la contribution syndicale; avril 1945: Relations excellentes dans l'usine: entente parfaite sur toute la ligne.

The Fair Labor Standards Act

Les salaires minima et la loi sur les normes de travail équitables aux Etats-Unis

Une analyse d'une étude (1) de la Loi concernant les normes de travail équitables aux Etats-Unis nous a révélé les faits qui suivent. Une législation analogue serait très souhaitable au Canada.

Dès 1938, le congrès des Etats-Unis, par décret-loi, avait ordonné que dans toutes les industries et entreprises faisant affaires dans plusieurs Etats soient prises des mesures nécessaires pour que soit relevé, dans une période de cinq ans, les salaires minima de 25 cents de l'heure jusqu'à 40 cents, et que la semaine de travail soit diminuée à 40 heures avec paiement de temps et demi après cette limite.

Comités industriels tripartites

Afin d'atteindre ce but, la loi instituait les Comités industriels tripartites, organismes composés à la fois de représentants des patrons, des ouvriers et du public, ayant à leur tête un administrateur. Le rôle de ces comités est double:

1.—Faire enquête sur les conditions prévalant dans l'industrie, tout en tenant compte des facteurs économiques et sociaux;

2.—Faire des recommandations en conséquence à l'administrateur, lequel n'acceptera lesdites recommandations qu'en autant qu'elles ne sont pas susceptibles de diminuer l'emploi; puis, l'administrateur approuve ou rejette suivant le cas. S'il approuve, il émet une ordonnance en conséquence.

Les C.I.T. ont fonctionné avec une telle rapidité qu'ils ont terminé, en général, deux ans plus tôt leur lourde tâche dans 71 industries couvertes! Ce qui prouve assurément le sérieux qui les animait, les qualifications des membres et l'intelligente composition du rouage de l'organisme même.

Répercussions sur les salaires

La guerre n'a pas permis d'apprécier à sa juste valeur le travail accompli par ces comités, elle n'a pas permis non plus de mesurer les répercussions économiques exactes des ordonnances; d'autre part, les renseignements concernant les répercussions générales n'ont pas encore été publiés. La documentation recueillie ne permet pas de donner sur ces comités un jugement complet, mais qui ne manque pas d'intérêt.

Les répercussions de l'application de la loi sur les normes de travail équitables (Fair Labor Standards Act) semblent avoir produit deux tendances suivant les industries: l'augmentation du salaire des moins qualifiés entraînerait, dans certains cas, une augmentation pour les meilleurs du même établissement; dans d'autres cas le salaire minimum tendrait à devenir un salaire maximum en vertu du fait que ceux qui gagnaient plus que le salaire minimum n'obtiennent pas de conséquence, une augmentation de salaire.

Quoi qu'il en soit, c'est un fait que les comités industriels tripartites ont joué un rôle important sur la fixation des salaires minima de 40 cents de l'heure; il est difficile de donner des précisions définitives sur le pourcentage d'ouvriers atteint par les ordonnances des Comités I. T. Les données à ce sujet indiquent que la proportion des travailleurs convertis atteint jusqu'à 1,600,000.

La répercussion économique

L'emploi étant resté à son maximum en raison de la guerre, il est impossible d'apprécier la répercussion économique des ordonnances émanant des C.I.T. Il faut cependant signaler que l'emploi sera susceptible d'être diminué si les produits accusent une hausse et ne se vendent plus en raison des dépenses encourues par la mise en marche du salaire minimum; le moyen d'éviter ces conséquences désastreuses serait de perfectionner la technologie de l'industrie.

La convention collective

Les partisans des négociations

collectives s'opposent au rôle des C.I.T., leur attribuant d'être fréquemment des organismes de négociation. Cette objection n'est pas considérée sérieuse car le rôle des comités d'industrie est simplement de recevoir objectivement les témoignages des groupes intéressés. D'abord, la loi enjoint aux comités d'agir en ce sens; les membres du public, prenant leur rôle au sérieux, ont une forte tendance à s'en tenir strictement aux faits et orientent de justesse les comités dans le sens de la loi. La conscience enfin de nombreux membres des comités fixe à son tour les comités dans la ligne de conduite autorisée par la loi.

Définitivement, une convention collective n'est nullement incompatible avec l'enquête des C.I.T. et il y a autant de distance entre les deux qu'il y en a entre le simple fait de constater et celui de juger. La convention collective voit et juge de nombreux aspects du problème ouvrier, tandis que les C.I. T. constatent seulement et sur un seul point pour laisser à la loi le soin de juger et d'agir.

Promesses d'avenir

Il serait difficile vu les circonstances actuelles de guerre de porter un jugement fait de clarté et de précision, mais l'auteur de l'étude que nous analysons croit cependant avoir droit de conclure que l'orientation des comités vers une politique d'action légale et consciencieuse suffit à elle seule pour permettre d'espérer beaucoup de ces organismes à structure fondamentalement juste.

D'autre part, la connaissance profonde qu'a de l'industrie la presque totalité des membres des C.I.T. et l'intérêt même qu'ils ont personnellement dans son avenir permet d'émettre un jugement sain sur les perspectives futures de l'industrie sous l'angle des conséquences éventuelles de l'augmentation du niveau des salaires.

Bien que n'en pouvant mesurer toute la profondeur encore, les C.I.T. ont accompli une oeuvre riche de promesses d'avenir. Le 1,600,000 de travailleurs qui bénéficient aujourd'hui de cette oeuvre splendide des C.I.T., justifient la confiance qu'on avait mise en ces mêmes comités.

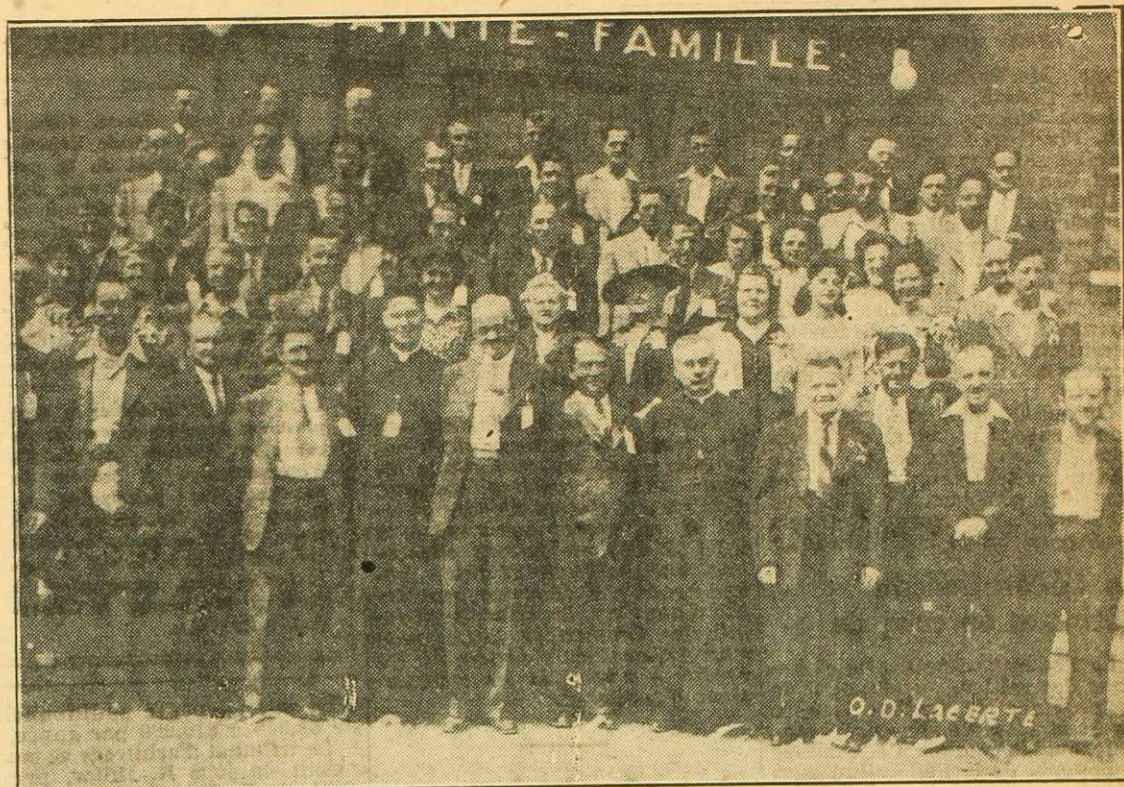
E. C.

P.S. — Un journal américain, le "La. Leader", arrivé en dernière heure, nous informe qu'un projet de loi sera soumis prochainement au Congrès américain, à l'effet d'élever le taux minimum stipulé dans la loi que nous venons d'examiner. Le taux minimum serait porté de 40 cents de l'heure à 75 cents de l'heure mais de la façon suivante: Dès la mise en vigueur de la loi, un minimum de 65 cents et la semaine de 44 heures de travail au lieu de 40 comme actuellement; au bout d'un an, minimum de 70 cents et semaine de 42 heures; au bout de deux ans, minimum de 75 cents et semaine de 40 heures.

Le projet de loi aurait l'appui d'au moins dix sénateurs et il serait aussi bien vu de l'administration Truman.

(1) cf "La Revue Internationale du Travail", janvier 1945.

Au congrès de la Fédération du cuir et de la chaussure



Première rangée, de gauche à droite: MM. A. April, secrétaire; J. Poulin, président du syndicat de Beauceville; Almand Marchand, président du syndicat de Grand-Mère; l'abbé Ouellette, aumônier; Alphonse Roberge, président J. Rochette, échevin de Richmond; l'abbé Coiteux, aumônier du syndicat de Richmond; Ernest St-Amand, 1er vice-président; C.-E. Drouin, 2e vice-président; Lorenzo Lacroix, président du syndicat de Montréal; Wilfrid Therrien, directeur. Dans le groupe on aperçoit également: MM. J. Rouillard, trésorier; Louis St-Germain, président du syndicat de St-Hyacinthe; L. Hardy, de Plessisville; E. Ferland, de Granby, et R. Rodrigue, de St-Georges de Beauce.

Le peuple veut la coopération

(Suite de la page 12)

éternel, mais aussi de notre salut temporel.

La charité jointe à la justice, à la prudence, à la compétence, est capable d'assurer la survivance et le progrès de toute organisation

Des cours par correspondance

La Faculté des Sciences sociales de l'Université Laval de Québec a créé il y a plus d'un an un Service extérieur d'Education sociale, lequel met à la portée du public une partie de l'enseignement donné à la Faculté même. Ce Service organise à partir de ce mois-ci un cours par correspondance traitant d'un secteur économique: la coopération. Ces cours préparés par des professeurs spécialisés porteront sur l'histoire, la doctrine et les réalisations coopératives. Pour informations: M. Louis-Joseph Marcotte, Service extérieur d'Education sociale, 2 rue de l'Université, Québec.

tion coopérative économique-sociale.

Plus heureux que les anciens, nous avons à notre portée la méthode, pour pratiquer chez nous la coopération dans l'ordre économique.

Il n'en tient qu'à nous de la mettre en pratique afin de profiter des avantages qu'elle offre à ceux qui en font usage.

Le peuple doit rebâtir

Dans le but de faciliter les opérations de cette entreprise de haute inspiration, marchons à la conquête du crédit, à la conquête de la consommation, à la conquête de la production, organisons des cercles d'étude, soyons fidèles à les fréquenter, nous sommes capables de résister aux puissances d'argent et de mettre en déroute les profiteurs voraces, obstinés sans entrailles, qui se cramponnent au libéralisme économique, lequel est une sorte de prolongement du vieux système païen.

C'est le peuple qui doit rebâtir la Cité en ruine, c'est-à-dire, que c'est le peuple qui doit entreprendre sans tarder l'immense tâche de la reconstruction de l'édifice économique et social

que le libéralisme a réduit en pièces.

Le peuple se rend compte qu'il ne peut plus mettre sa confiance dans la haute finance, il a perdu toute espérance de ce côté-là, voilà pourquoi il va se tourner vers lui-même et se constituer le propre artisan de ses progrès futurs; le peuple veut la coopération.

J.-Henri BELIVEAU

L'Hon. Antonio Barrette et les ouvriers

(Suite de la page 3)

"De leur côté, les employeurs doivent reconnaître la liberté et la dignité du travail humain. Ceux qui ont su aborder le problème des relations industrielles avec objectivité n'ont eu qu'à se féliciter de la collaboration que leur ont apportée les dirigeants ouvriers".

Se vaincre soi-même c'est le moyen de n'être pas vaincu par les autres. Se maîtriser soi-même, c'est le moyen de n'avoir pas d'autres maîtres.

MINISTERE DU TRAVAIL DE LA PROVINCE DE QUEBEC

Salaires et Conditions de Travail	Sécurité	Prévoyance sociale
Loi de la convention collective	Loi des établissements industriels et commerciaux	Loi des accidents du travail
Loi du salaire minimum	Loi des édifices publics	Service de placement provincial
Cédules des justes salaires pour les travaux du gouvernement	Loi des paratonnerres	Loi des pensions aux aveugles de Québec
Service de conciliation et d'arbitrage	Loi des mécaniciens de machines fixes	Loi de l'assistance aux nécessiteuses.
Loi du repos hebdomadaire.	Loi des appareils sous pression	
	Loi des mécaniciens en tuyauterie.	

Honorable Antonio BARRETTE, Ministre

J. O'Connell MAHER, sous-ministre adjoint

Gérard TREMBLAY, Sous-ministre

Encourageons de préférence ceux qui affichent cette carte.



parce qu'ils font leur part.

Nouvelles du mouvement

(Suite de la page 5)

Ilpe Martineau, vérificateur, Emile Chassé, directeurs, Hormidas Jutras, Raymond Pellerin, Philibert Lessard, Rosaire Bolduc, Alphonse Savoie, Philibert Gravel, Ronaldo Poulin, L. Baillargeon, Louis Michaud, fils, et Edouard Delisle.

Plusieurs résolutions importantes ont été adoptées par les congressistes, notamment une, approuvant un mémoire sur l'amiantose qui sera adressé au président de la Commission des accidents du travail, M. Paul Drouin.

Notons de plus que la Fédération a engagé un agent d'affaires dans la personne de M. Emile Chassé, d'Asbestos. Il aura ses quartiers généraux à Thetford Mines, où se trouve d'ailleurs le siège social de la Fédération.

La Fédération du bâtiment en congrès

La Fédération nationale catholique des métiers du bâtiment de la province de Québec tiendra les 14 et 15 septembre prochains son congrès annuel. Cette année le congrès de la Fédération aura lieu à Sherbrooke, au local des Syndicats, 29 rue Gordon.

A cette occasion, le président de la Fédération, M. Osiar Filion, demande à tous les syndicats affiliés d'envoyer le nombre de délégués auquel ils ont droit, de façon à ce que ces derniers puissent discuter des problèmes des différents syndicats ainsi que ceux de la Fédération en général.

Le congrès sera également une excellente occasion de travailler à l'amélioration des différents contrats et conventions qui intéressent l'industrie du bâtiment.

Congrès tenus et à tenir

Plusieurs Fédérations tiendront leur congrès au cours du mois de septembre, notamment celle du vêtement, celle de la pulpe et papier, celle du meuble, celle de la métallurgie, celle de l'aluminium et celle du bâtiment.

D'autres fédérations ont tenu leur congrès au cours de l'été. Voici la date et le lieu de ces congrès: imprimerie, à bord du *Richelieu*, 21, 22 et 23 juin; amiantose (maintenant Fédération na-

Pour devenir un véritable athlète

Invité à adresser un message lors de son récent voyage à Sydney aux jeunes Australiens qui s'intéressent aux sports, l'ancien champion mondial de la boxe, Gene Tunney, s'est exprimé ainsi: "Dites-leur ceci: il n'y a pas de gloire qui vaille, en ce monde, excepté celle que nous rendons à Dieu. La religion organisée est le seul véhicule vers cette fin. C'est bien d'aimer la nature; c'est excellent de sortir au grand soleil et de se former un beau corps, mais les jeunes gens devraient se rappeler le mot de Chesterton au sujet des Grecs: "Ils aimèrent tellement la nature qu'ils sont devenus contre-nature." La pratique quotidienne de la religion rapproche l'homme de Dieu. Si un jeune homme désire devenir un champion dans les sports, il doit vivre selon les règles qui font le véritable athlète: pureté de vie et pureté de pensée."



GENE TUNNEY

Gene Tunney est l'homme qui, après une visite à l'exposition universelle de New-York, écrit dans *America*, sur le pavillon des Soviétiques, un article retentissant où il exprime l'indignation de ses concitoyens en face de cette propagande scandaleuse. (Cet article *The Ruby Star atop the Soviets Fake*, a été publié en tract. On peut se le procurer à l'Ecole Sociale Populaire, 1961 est, Rachel, Montréal, en accompagnant sa demande d'un timbre de 4 sous).

tionale des employés de l'industrie minière), Black Lake, 8 juillet; gantiers, Loretteville, 4 et 5 août; commerce, St-Hyacinthe, 5 et 6 août; textile, Magog, 9, 10, 11 et 12 août; chaussure, Richmond, 11 et 12 août; industrie du bois, Matane, 19 et 20 août; barbiers coiffeurs, Valleyfield, 19 et 20 août; bas façonné, Sherbrooke, 18 et 19 août; vêtement, Victoriaville, 25 et 26 août.

Résolutions référées à la Confédération

Toutes les Fédérations qui ont tenu leur congrès récemment, ont adopté, outre les résolutions les concernant particulièrement, d'autres qui étaient d'ordre général et qui seront soumises à la C.T.C.C. Ces résolutions concernent une multitude de sujets, notamment: la préférence pour les fils d'ouvriers, les allocations familiales, l'amiantose, la Commission des accidents de travail, les vacances payées et les commissions d'arbitrage.

Activités à Montréal

L'Association des employés des hôpitaux de Montréal n'ayant pu s'entendre avec les employeurs sur tous les termes d'un contrat de travail qui avait été discuté en juin dernier, elle a demandé l'intervention du ministère du Travail pour solutionner le différend. Et dans les circonstances, seul l'arbitrage pourra déterminer exactement les clauses du contrat. L'Association, depuis dix ans, travaille à faire mettre en application un contrat de travail convenable dans les hôpitaux de la région de Montréal. Cette fois, elle espère, par l'arbitrage, que les hôpitaux tiendront compte de ses justes réclamations.

Les agents d'affaires

Du 9 au 14 août, presque tous les agents d'affaires des divers syndicats de Montréal se sont réunis à la maison des Pères Jésuites de l'Île St-Ignace pour étudier ensemble les problèmes essentiels à leurs fonctions. Les cours étaient donnés sous la direction du R. P. Jacques Cousineau et les conférenciers ont été MM. Esdras Minville, Jacques Melançon, G. Lavoisier, Jean Marchand et G.-A. Gagnon.

Officiers des syndicats

Les 25 et 26 août plusieurs officiers des différents syndicats de Montréal se rendaient aussi à l'Île St-Ignace pour des journées d'étude. D'après les rapports qui sont parvenus à nos bureaux, les séances ont été des plus intéressantes. Chacun souhaite que des cours semblables soient donnés aussi fréquemment que les circonstances le permettront.

Les employés municipaux de Hull

Une convention collective de travail entre l'Association des employés municipaux de la cité de Hull a été établie par arbitrage, avec effet rétroactif au 1er mai 1945. Les deux parties ne s'entendaient pas sur toutes les clauses de la convention élaborée, surtout celle des salaires, de sorte que l'Association demanda et obtint arbitrage.

L'Association est reconnue par l'arbitrage comme l'organisme officiel autorisé à traiter avec les autorités municipales au nom de ses membres. Ces derniers voulaient une augmentation de salaires de \$1.50 par jour, pour chacun, et ils obtiennent une moyenne d'augmentation de \$250 à \$300, ou de 20 pour cent sur les salaires actuels.

L'Association obtient aussi plusieurs autres avantages, pour ce qui regarde les vacances payées, la mise à la retraite, les jours de maladie, etc. On trouvera ci-après les principaux de ces avantages.

Les augmentations immédiates des salaires représentent pour la

Les centres d'apprentissage

D'après une récente déclaration de l'Hon. Antonio Barrette, ministre du Travail de la province, il existe maintenant cinq commissions d'apprentissage reconnues par le lieutenant-gouverneur en conseil: trois à Montréal, celle de l'automobile, celle de la chaussure et celle de la construction; une à Québec, la construction; et une autre à Chicoutimi, aussi pour la construction.

De plus, le ministère a reçu plusieurs requêtes en vue de reconnaître d'autres commissions d'apprentissage à travers la province. Les principales requêtes sont les suivantes: à Montréal, lithographie, imprimerie, coiffure pour dames et barbiers; à Sorel, construction; à Québec, imprimerie; à Chicoutimi, automobile.

ville une dépense additionnelle de \$9,000 à \$10,000 par année.

Le tribunal d'arbitrage se composait du juge R. Millar, président, A. R. Farley, arbitre pour la cité de Hull, et Mlle F.-B. Major, arbitre pour l'Association des employés municipaux de la cité, soit ses employés permanents, Me J.-W. Ste-Marie agissant comme procureur de la cité devant le tribunal, et Me François Chevalier comme celui de l'Association. Il a établi, en 19 clauses, la convention collective de travail qui régit désormais les relations des deux parties et cette convention est rétroactive au 1er mai 1945.

La célébration de la Fête du Travail

La Fête du Travail sera dignement célébrée par toute la province. A Montréal, il y aura la manifestation religieuse habituelle à l'Oratoire Saint-Joseph et, à Québec, la traditionnelle parade et des cérémonies religieuses. Il en sera aussi de même dans tous les grands centres.

Il est à noter que la Fête du Travail n'était guère célébrée autrefois hors des deux principales villes de la province. Mais depuis la création de syndicats catholiques dans tous les centres, jamais plus la Fête du Travail ne passe inaperçue dans les villes moins peuplées que la métro-

L'embauchage des démobilisés

Préférence à accorder mais à certaines conditions
Le cas des anciens employés et celui des nouveaux

Le problème de l'embauchage des démobilisés est plus que jamais à l'ordre du jour, la guerre étant maintenant terminée sur les deux fronts. On sera sûrement intéressé à connaître l'opinion de notre mouvement sur cette importante question.

Disons, tout d'abord, que nous reconnaissons que les syndicats approuvent la préférence promise aux démobilisés, mais il est entendu que cette préférence ne doit pas léser les droits acquis des salariés, surtout si ceux-ci sont syndiqués. En second lieu, nous affirmons que la préférence jouera sans heurts si les employeurs (publics ou particuliers) en l'applicant au bénéfice de l'employé-vétérant, s'entendent avec les unions ouvrières.

Les anciens employés

Et maintenant, entrons dans les détails, et étudions "abord le cas des anciens employés qui retournent à leur travail d'autrefois. La loi fédérale oblige l'employeur à réembaucher le démobilisé, en tenant compte de tous ses droits acquis au moment de l'enrôlement. En d'autres termes, il est considéré qu'au moment de l'enrôlement il y a eu suspension et non rupture de contrat individuel de travail. Légalemment dans ces circonstances le démobilisé ne fait aucun dommage au salarié, qu'il remplace, en le remplaçant. D'autre part, moralement, celui qui est remplacé n'est pas lésé à cause des droits du vétéreran.

Nous reconnaissons que l'ancien combattant doit conserver la séniorité qu'il aurait s'il était demeuré à son emploi au lieu de s'enrôler dans l'armée. Si la compétence entre le salarié et l'ancien combattant est égalée, préférence

peut alors être accordée au vétéreran.

peut alors être accordée au vétéreran.

Les nouveaux employés

Vient maintenant le cas des nouveaux employés. En ce qui concerne les travaux publics, le gouvernement étant l'employeur il a déjà promis d'accorder la préférence à l'ancien combattant. Toutefois l'Etat ferait un dommage au salarié s'il le remplaçait par un vétéreran, avant la fin de son contrat individuel de travail.

La même remarque s'applique pour l'entreprise privée, sauf que l'employeur, dans ce cas, n'est pas lié par une promesse de préférence. Si cet employeur remplace le salarié avant la fin du contrat individuel de travail, il commet une injustice. L'union ouvrière doit alors appuyer ce salarié évincé, même si le vétéreran préféré est lui-même de l'union. Si celui-ci n'est pas de l'union, la solution est simple.

En ce qui concerne un vétéreran et un salarié non déjà embauché, la préférence doit aller au vétéreran, si l'autre n'est pas syndiqué. Si cet autre est syndiqué, l'union doit le protéger et le défendre. Si ni l'un, ni l'autre ne sont syndiqués, l'union ouvrière n'a qu'à se désintéresser d'eux. Si à égale compétence les deux sont syndiqués, la préférence peut être accordée au vétéreran.



Contre
Maux de Tête
Névrâlgies
La Grippe
Douleurs



Achetez une boîte de Capsules Antalgine. Elles sont très faciles à prendre, préviennent les rhumes et soulagent vite les douleurs.

ANTALGINE
EN VENTE PARTOUT 25¢

Travail soigné

Dans les produits fabriqués par la Dominion Textile pour fins de guerre et ceux faits pour la paix on trouve le même travail soigné, depuis si longtemps en demande par les judicieux acheteurs canadiens.

Que ce soit tissus résistants pour avions de combats de notre aviation, ou draps et taies d'oreillers blancs et doux pour usage domestique, la qualité, née de nombreuses années d'expérience dans la fabrication et garantie par le travail habile de nos employés de filatures, est là.

Dominion Textile Company Limited

Fabricants de

DRAPS ET TAIES D'OREILLERS
"COLONIAL"

MAGOG FASTEST FABRICS

POUR VOUS, MESDAMES

Guerre et paix

Août 1945 apporte enfin au monde la paix tant désirée!

Une ivresse folle a envahi les êtres, mais une fois calmées les manifestations délirantes, nous avons encore en mémoire le souvenir si proche de cette tuerie monstrueuse entre toutes, dans la quelle a failli sombrer une civilisation!

Ici, en Amérique, nous avons bien subi les contre-coups de l'état de guerre: mobilisation, rationnements, restrictions, tracasseries administratives, abus de toutes sortes mais non pas la misère tragique des populations d'Europe et d'Asie pendant ces interminables années d'hostilités, le spectacle hideux des plus effroyables crimes, des pires atrocités, des scélératesses innommables dont la seule évocation fait horreur!

Quelle humanité refleurira donc de ces ruines désolées!

Une aube lugubre se lève sur un sinistre univers!

Les haines des peuples sont-elles éteintes, les antipathies des races, les aveuglements des nations sont-ils disparus?

Une autre guerre

Nous songeons avec angoisse qu'une autre guerre serait pour le monde une régression inconcevable, et l'on voit se réaliser des progrès matériels inattendus qui peuvent être une menace pour l'avenir. Bien peu d'inventions sont restées pacifiques. Elles n'ont pas accru l'agrément de la vie, et tant d'ambitions cruelles sont aux aguets pour mobiliser les forces de la nature contre le bonheur de l'homme. Aucun moyen n'est jugé odieux pour assouvir des intérêts cupides et sans limites!

Pour maintenir une paix si chèrement acquise, il faut garantir la liberté des peuples, la justice entre les nations, le respect de la conscience et de la dignité humaines. Et c'est par une contribution universelle qu'on y parviendra, car l'humanité est solidaire de tous les devoirs comme de tous les droits. Il y a sans doute les grands res-

pensables immédiats de la guerre, mais à côté de ceux-là, il y a toutes les sociétés modernes dont l'immoralité et l'amoralité ont aussi engendré l'affreux conflit.

Les intérêts personnels

Pendant la dernière ère de paix, le seul bien-être était à l'ordre du jour; on ne pensait qu'à ses misérables intérêts personnels, à ses plaisirs, aux fleurs brillantes mais vénéneuses de l'égoïsme envahissant le champ humain qui devint un marécage. On se croyait prospère. On s'amusait outrageusement. On jouissait parfois d'une façon immonde. Et alors une pestilence couvrit tout ce marais de lâchetés, d'où germa la guerre.

Il faut à tout prix éviter un tel retour. Il faut que pour tous, la guerre soit une purification pour mériter la paix. Il faut revenir au sens vrai des valeurs spirituelles, se montrer digne de l'âme qui anime la matière.

Maintenant que sont tombées les armes, il faut que les mains qui les ont préparées ou maniées se joignent dans un grand acte de foi, d'espérance et de charité.

Les doctrines perverses

Il y a à l'horizon un flot menaçant de doctrines perverses qu'il importe de maîtriser. Avant d'anéantir les corps, on veut anéantir les âmes. On veut tout rationaliser. Seule une réaction collective inspirée de la saine doctrine chrétienne nous sauvera du désastre.

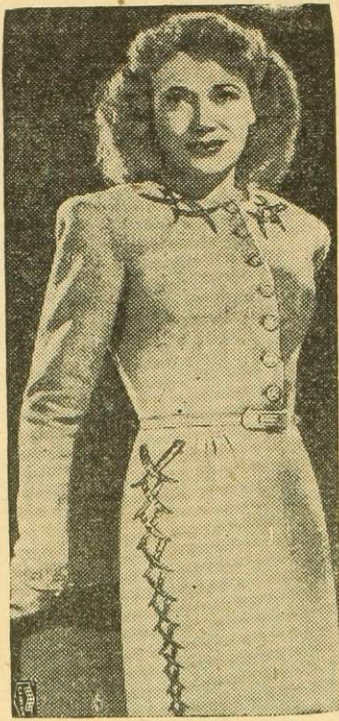
Femmes, mes soeurs, nous qui sommes des donneuses de vie, coalisons toutes nos énergies contre les forces de destruction morale d'où naissent les guerres! Edifions un monde meilleur par la régénération de nos moeurs, par la dignité de notre sexe, par l'exemple de notre conduite, par la bonne éducation de la jeune génération. Nous le savons, cette tâche est immense, mais sachons être à sa hauteur: la moisson sera si belle!

MANYA

Pain bon et frais

Le pain restera frais plus longtemps s'il est enveloppé dans du papier ciré et placé dans la glacière, s'il y a de la place, ou dans une boîte à pain aérée. Conservez le papier ciré, il pourra être utile.

Teintes pastelées



Une robe de lainage pastel s'impose avec les jours plus frais. Elle réchauffera nos manteaux d'automne et sera coquette plus tard en-dessous des fourrures. Celle que voici est de ténue porcelaine aqua et est garnie sur le côté droit de la jupe et à l'encolure d'un joli motif de ruban ciré brun.

Réponses aux questions sur la mise en conserve

La mise en conserve est tout à fait de saison actuellement; aussi, la section des Consommateurs du ministère fédéral de l'Agriculture reçoit-elle une quantité de lettres, chaque jour, de femmes canadiennes qui cherchent la solution à leurs problèmes.

Voici quelques-unes des questions posées le plus fréquemment suivies des réponses que donnent les techniciennes en science ménagère.

"Il y a deux ans, j'ai acheté des cercles en métal. Ceux-ci n'étaient pas très solides et cette année, il m'en faut des neufs. Seront-ils d'aussi mauvaise qualité?"

Les cercles que vous avez achetés sont probablement ceux que l'on a fabriqués avec de l'étain pendant la guerre à cause de la pénurie de zinc. Maintenant, on les fait de nouveau avec du zinc; vous devriez donc pouvoir vous en procurer sans difficulté. Il y a aussi sur le marché des bocalaux neufs dont le volume est une chopine ou une pinte.

"Les anneaux de caoutchouc que j'ai achetés l'autre jour ont une forte odeur. Puis-je m'en servir sans inquiétude ou vont-ils gâter le goût de mes fruits?"

Faites-les bouillir pendant dix minutes dans de l'eau et du soda à pâte, rincez-les à fond et l'odeur disparaîtra. Pour chaque douzaine d'anneaux, mettez une cuillerée à table de soda dans une pinte d'eau.

"Dans votre livret sur la mise en conserve, il est écrit: 'Pour que les conserves soient de bonne qualité, il est essentiel que les fruits et les légumes soient frais.' Pourquoi?"

Parce que les enzymes et les organismes qui font gâter les fruits et les légumes se mettent à l'oeuvre dès que ceux-ci sont cueillis et c'est plus difficile de les détruire.

Les gants longs

Les couturiers anglais décrétèrent vers 1679 que les dames à la mode devaient porter des robes avec des manches bouffantes allant au coude.

Des gants longs furent requis pour être portés avec ces robes et c'est depuis lors que les gants longs font partie de la toilette de soirée.

A chaque visage son chapeau

Le même chapeau peut vous tenter de trois façons différentes selon le hasard qui le place sur votre route. Ou bien il coiffe une amie de manière seyante et il vous fait envie. Ou bien vous l'apercevez à une vitrine et il vous paraît joli. Ou bien encore — et c'est la seule formule acceptable — vous l'essayez devant une glace afin de vous rendre compte s'il convient à votre genre de beauté.

Un chapeau qui est ravissant en soi peut vous trahir au lieu de vous servir. Quant à vos amies, il est très rare qu'elles vous ressemblent, ce qui règle la question. Il faut donc vous arrêter d'abord devant votre miroir.

Tout ne vous va pas, puisque le chapeau a été inventé pour orner un visage en modifiant ses formes; s'il les corrige, c'est bien; s'il les accuse, c'est mal. Scrutez attentivement, avec courage et sans sottise tristesse, vos imperfections et vos qualités physiques. Sachez reconnaître votre personnalité et la développer. Quand vous aurez renoué connaissance avec vous-même, vous pourrez choisir avec sécurité la forme de chapeau qui vous convient le mieux. Si vous avez le visage carré, il est évident qu'un chapeau coiffant à ravir un visage de forme allongée ne pourrait que nuire à votre type; ainsi en est-il du visage triangulaire ou du visage rond.

S'il n'y a pas plus de quatre formes de visages, il y a cent

façons d'être belle et mille manières d'être jolie. Vous plairez d'autant plus sûrement que vous saurez habiller — ou chapeauter — les imperfections de la créature vivante que vous êtes.

Qu'est-ce donc qu'un chapeau réussi? C'est ce qui met en valeur un visage aimable et gai, doux et gracieux, précis et décidé. Pour cela, il suffit qu'il mas-



que et déguise sans excès les défauts, modifie la forme de la tête, équilibre l'ensemble. Vous pouvez lui demander beaucoup plus; il atténuera un trait dur, il vous protégera de son ombre aux heures de fatigue. C'est un confident et vous ne devez pas craindre de recourir à sa complicité car lui aussi vous est redevable d'un peu de beauté.

N'oubliez pas

Arthritiques, rhumatisants, goutteux, mangez du céleri.

* * *

Un lit trop mou et trop chaud, énerve, prolonge le sommeil, affaiblit les muscles et rend la digestion pénible.

* * *

Le défaut de mastication est la cause la plus fréquente des dyspepsies.

* * *

Mélangez de l'huile d'olive, de l'essence de térébenthine et de l'alcool. Frottez vos meubles en noyer et séchez au chiffon sec.

* * *

Rincez vos carafes avec un peu de vinaigre; toute trace de calcaire disparaîtra.

Quand vous cousez

Ayez toujours la planche à repasser et le fer à la main quand vous cousez. Pressez chaque couture au fur et à mesure. Quand le vêtement sera fini, il paraîtra mieux et semblera avoir été acheté tout fait.

Recette

Fromage et macaroni

Mettez du macaroni, du spaghetti, des nouilles ou du riz dans un moule beurré. Versez dessus une sauce au fromage et recouvrez de panure. Faites cuire à four modéré pendant 30 minutes. Si vous désirez varier la recette, ajoutez des assaisonnements tel que des piments verts, du paprika, des piments rouges hachés. Des oeufs battus augmentent la valeur alimentaire. Ajoutez-les à la sauce au fromage avant de la verser sur le macaroni. La sauce au fromage est une sauce blanche ordinaire — environ 2 tasses — à laquelle on ajoute du fromage râpé.

GASTON GIBEAULT, C.R.
AVOCAT
STE-AGATHE-DES-MONTS
Tél. 60 3, rue Préfontaine

CLairval 7902
Aquila Lapointe
ASSURANCES
4466, rue LaFontaine
Maisonneuve Montréal

Compagnie Acton Shoe Ltée
Alfred LAMBERT Inc., distributeur
CHAUSSURES DE TOUS GENRES
26, rue Notre-Dame ouest, Montréal

100%
de notre personnel
appartient au
**Syndicat Catholique et
National des Employés
de Magasin
(SD) Inc.**
Dupuis Frères
Montreal
865 EST, RUE STE-CATHERINE

I. NANTTEL
BOIS DE SCIAGE MASONITE TEN TEST BEAVER BOARD
Coin Papineau et De Montigny
Téléphone : CH. 1300 Montréal

BE. 3984 282 ouest, rue Ontario
Hommages de
La Photogravure Nationale Limitée
MONTREAL

Tél. : FR. 0117
HOTEL LAFAYETTE
A.-H. PATENAUDE, prop.
Bières, vins et spiritueux servis tous les jours
AMHERST et DEMONTIGNY (à proximité de l'édifice des Syndicats)

DANIEL JOHNSON
AVOCAT ET PROCUREUR
ROBINSON, JOHNSON & WILSON
Edifice Aldred — chambre 2202
507 Place d'Armes, Montréal Tél. PL. 9571

To Our English - speaking Friends

Has England Gone Socialist?

Excerpts from an article by William J. Gibbons and published in "America"

The average Englishman, and many Party members, view the Socialism advocated by the Party not as a doctrine but as a practical program to be worked out by experiment. Evidently they regard it as a mitigated form, of which Pius XI says: "If these changes (modification of extremist principles) continue, it may well come about that gradually the tenets of mitigated Socialism will no longer be different from the program of those who seek to reform human society according to Christian principles." (Quadragesimo Anno).

Cardinal Bourne

In the Encyclical, however, the Pope declared even moderate Socialism repugnant to Catholic principles so long as it adhered to the atheistic and materialistic doctrines associated with Socialist teaching. This immediately raised a question for Catholic members of the English Labor Party. To put an end to doubts of conscience, Cardinal

Wage-Regulation Orders in England

In England, broader powers are delegated to wages councils than to the trade boards which they replaced. With respect to the pay of workers, they may recommend the fixing of "statutory minimum remuneration" instead of "minimum rates of wages". The difference lies in the power of the wages councils to establish a guaranteed weekly wage, whereas the trade boards were empowered to fix a minimum hourly wage rate only. Wages councils may also prescribe paid vacations longer than the one week that trade boards were permitted to authorize.

Wage-regulations proposals of a wages council must be published, and any written representations made within a specified period must be considered. When the Minister of Labor makes a wage-regulation order, he must follow the wages council's proposals, subject to his right to require the council to reconsider its action.

For noncompliance, an employer, on conviction, is subject to the imposition of a fine for each offense.

Il y a autour de nous une infinité de joies vraies, simples et faciles. Il ne s'agit que de s'attacher à les distinguer.

Le plus lent à promettre est toujours le plus fidèle à tenir.

La flatterie est la plus fausse des monnaies, et c'est peut-être la seule qui ne cessera jamais d'avoir cours. — La Rochefoucauld.

MANUEL DE L'INVENTEUR
10[¢] écrivez à
ALBERT FOURNIER
PROCUREUR de BREVETS d'INVENTION
934 ST-CATHERINE ST. MONTREAL

"Depuis près d'un demi-siècle, toujours le même but, réduire le taux de la mortalité infantile à Montréal"

FRONTENAC 3121

J. Joubert
LIMITÉE

Decline in Charges of Unfair Labour Practices in U.S.A.

Trends in collective bargaining in the United States during the ninth years of operation of the National Labour Relations Board are dealt with in the Report of the Board for the fiscal year ending June 30, 1944.

The Board occupies a parallel position in the United States to that of the Wartime Labour Relations Board in Canada. Its two primary functions are to eliminate unfair labour practices and to determine questions of union representation.

When the Board was set up, in 1936, the great majority of cases had to do with charges of unfair labour practices. The ratio has now, however, been completely reversed. Fewer charges of unfair labour practices were filed during 1943-44 than in any of the seven preceding years, while union representation cases were the highest on record, accounting for 72 per cent of the cases filed. This trend, the Report states, is an indication of the current acceptance of the Act by employers.

A total of 2,687 unfair labour practice cases were closed during the year, 85 per cent of which were handled informally without resort to formal hearings and written findings.

A total of 2,972 workers were reinstated to remedy discriminatory discharges, while 350 in addition were reinstated after strikes caused by unfair labour practices. Back pay amounting to \$1,916,173 was paid to a total of 3,734 workers who had been the victims of discriminatory practices. Company-dominated unions were disestablished in 101 cases. Collective bargaining negotiations were ordered in 136 cases. The posting of notices was required in 736 cases.

Bourne stated at the time that since "it is generally acknowledged that very few members of the Labor Party base their desires for social reform upon principles which His Holiness so energetically and justifiably condemned", Catholics can adhere to the Party if "while broadly accepting party policy, they avoid the theory and practice which come in conflict with their conscience."

The 1945 Labor party platform declared for: 1) immediate nationalization of coal and power resources 2) nationalization of the privately owned Bank of England; 3) an immediate broadening of social security and increase of benefits; 4) government control of housing, employment and agriculture.

Drastic action necessary

In the light of England's economic crises some drastic governmental action is necessary. Thinking Englishmen realize that private monopolistic control of basic industries, even though carried out in the name of free enterprise, can become a threat to a nation's economic life. Though this program runs counter to established American economic policy, it does not follow that the limited degree of nationalization proposed is necessarily Socialist in an anti-Christian sense. The test will be to see if proposed legislation is such as implicitly to deny man's spiritual destiny or his right to own property. While watching carefully the means employed by the new Government, it must be borne in mind that its objectives in removing existing abuses seem to differ little from some of those contained in the social Encyclicals. It is good time to recall that Leo XIII in his day was accused of Socialist teachings by Christians who identified His social program with the maintenance of the "statu quo".

World Labor Charter Set

San Francisco. — A tentative constitution for the World Federation of Trade Unions was completed here last week by delegates who claimed to represent 60 million organized workers, including the American CIO.

The AFL continued to remain aloof from the meeting which was held in Oakland, across the Bay from the United Nations Conference. The tentative constitution provides for the WTUC to have headquarters in Paris and to be governed by a general council elected by an annual world Congress of unions.

A system of proportional representation was worked out for the Council, designed to prevent the Soviet labor organizations which claim 27 million members from dominating the world federation.

Between Council meetings the Federation would be run by an executive committee on which seats were allotted as follows: three for Russia, two to Great Britain, two to the United States, two to France, three to the rest of Europe, one of China, two to Latin America, one to the Pacific area and one to Africa.

Labour-Management Production Committees

Independent of collective bargaining machinery but filling an important role in labour-management relations are Joint Labour-Management Production Committees. Introduced in wartime to examine and consider means to improve and increase production, they have met with success sufficient to warrant their continued existence and further development in the years to come.

These Committees are composed of persons directly engaged in pro-

duction in the plants or units they represent. Labour representatives are democratically chosen and their numbers at least equal those of management.

Labour-Management Production Committees are set up to examine carefully all recommendations of representatives of labour and management. The Committee's function is to advise and consult on problems of production. Grievances and problems relating to wages and working conditions must be left to the appropriate collective bargaining procedure. Labour should receive adequate explanations when their proposals are not accepted; they should co-operate in making effective recommendations which are adopted.

Joint Production Committees have come to be accepted as permanent democratic institutions in the United Kingdom and the United States. In Canada, the federal government intends to continue its sponsorship of these Committees and invites the provincial governments to co-operation in such sponsorship.

(Excerpts from an address by the Hon. Humphrey Mitchell at the Federal-Provincial Conference).

La victoire du parti ouvrier de Grande-Bretagne

(par Alfred CHARPENTIER)

La victoire du Parti Travailleur en Angleterre est un signe des temps. Le régime vermoulu du surcapitalisme a vécu en Angleterre.

Le triomphe du Parti Ouvrier marque le triomphe du syndicalisme anglais. Cependant, le Parti Travailleur qui vient d'être élu n'est plus le même qui gouverna déjà l'Angleterre à deux courtes périodes aux environs de 1923 et 1929. Le Parti Travailleur anglais prend aujourd'hui figure de Parti national. Bien que les députés "trade-unionists" soient les plus nombreux, n'y compte-t-on pas par ailleurs un nombre notable de politiciens de carrière, d'industriels, de marchands, d'agriculteurs, de techniciens, etc.

Le "free enterprise"

Le Parti Travailleur représente réellement les différentes classes sociales de l'Angleterre. C'est la raison de son triomphe et c'est un triomphe contre les tenants du "free enterprise". Le peuple anglais a payé trop cher avant la guerre pour savoir ce que cela veut dire.

Il n'y a pas lieu de craindre une révolution socialiste en Angleterre malgré le programme socialiste du Parti. Il y a néanmoins des réformes de structure qui s'imposent en Angleterre, comme dans d'autres pays et que le Parti Travailleur ne craindra pas de réaliser parce qu'il est la voix du peuple.

Il n'y aura pas de révolution en Angleterre parce que le peuple anglais est traditionnellement conservateur et ne sait-on pas que l'Anglais est patriote avant d'être politicien.

Et le Canada

L'arrivée au pouvoir du Parti Travailleur a fait dire par certains chefs ouvriers que l'ouvrier canadien devrait suivre l'exemple du travailleur anglais.

Ces enthousiastes de la victoire du Parti Travailleur en Angleterre sont-ils trop ignorants pour savoir que l'édification du Parti Travailleur est le fruit d'une révolution industrielle commencée depuis 200 ans, d'une oligarchie politique qui date du même temps; que c'est le fruit aussi d'un paupérisme d'origine très ancienne sans précédent dans les pays industriels civilisés; qu'il doit aussi son édification depuis le commencement du siècle à la parfaite homogénéité ethnique de la nation anglaise de même qu'à la parfaite unité législative dans le pays, dans le

Ex-président des syndicats chrétiens gouverneur allemand

Londres. — Les autorités militaires américaines ont nommé gouverneur de Wuerzburg, en Bavière septentrionale l'ancien premier ministre de la Prusse et président des syndicats chrétiens d'Allemagne, Adam Stegerwald.

Adam Stegerwald est né à Greussenheim près de Wuerzburg il y a 71 ans. Il a été l'un des pionniers du mouvement syndical chrétien en Allemagne et il était considéré comme un représentant de la droite du parti du Centre. Il a fait partie de la Chambre des lords de Prusse (Herrenhaus) de 1917 à 1918. Il fut membre du gouvernement prussien (d'abord comme ministre du Bien-Etre social et ensuite comme premier ministre) de 1919 à 1921. Quelque temps plus tard il devint ministre du Transport du Reich. Enfin il fut ministre du Travail sous le chancelier Heinrich Brüning.

La page anglaise

Nous recevons de M. Don McGee, secrétaire de l'Association du bas faconné de la Canadian Silk Products, la lettre suivante:

"Cher monsieur: Au nom des membres anglais de votre association, je désire vous remercier sincèrement pour la page anglaise que vous avez la délicate sagesse de publier dans votre journal "Le Travail". C'est une page que vous maintiendrez cette initiative, je demeure."

petit pays qu'est territorialement l'Angleterre?

Comparaison impossible

Peut-on comparer les antécédents historiques et les conditions géographiques et politiques de l'Angleterre avec un pays vaste comme le Canada et dissemblable à tous points de vue de l'Angleterre?

En plus, à côté du Parti Travailleur appelé à gouverner en Angleterre, il existe un Trade-unionisme puissant et extensif dans lequel toutes les professions possibles sont représentées, des plus humbles aux plus élevées, et dont les tendances sociales poussent vers l'édification de Conseils Industriels Nationaux Tripartites, noyaux du futur corporatisme professionnel en Angleterre.

Non, ce n'est pas un parti ouvrier, dans le sens étroit du mot, qui sauvera le Canada, mais un parti démocratique très représentatif de tous les intérêts sociaux et économiques du pays épaulé par un syndicalisme professionnel patronal-ouvrier fortement encadré comme c'est le cas en Angleterre.

La réglementation des salaires en Grande-Bretagne

Les nouveaux Conseils de salaires (wages councils) en Grande-Bretagne ont des pouvoirs beaucoup plus étendus que les Commissions industrielles (trade boards) auxquelles ils succèdent. Relativement aux salaires des ouvriers, ils peuvent recommander l'établissement d'une rémunération minimum statutaire au lieu d'un "taux minimum de salaire". La différence vient du fait que les Conseils ont le pouvoir d'établir un salaire hebdomadaire garanti alors que les Commissions, elles, devaient se limiter à un minimum de taux horaire. Les Conseils peuvent en outre ordonner des vacances payées d'une durée de plus d'une semaine. Les Commissions, elles, se trouvaient dans l'obligation de ne pas dépasser une semaine de vacances.

Les propositions pour régler les salaires que font les Conseils doivent être publiées et toute représentation écrite faite au cours d'une période fixée doit être prise en considération. Le ministre du Travail doit se conformer aux propositions des Conseils pour édicter un ordre réglementant les salaires, mais il a le droit de prier les Conseils de reconsidérer leur décision.

Si un employeur ne se soumet pas il est sujet, après conviction, à une amende pour chacune des offenses commises.

Des vêtements pour les populations européennes

Une cueillette de vêtements usagés, dans le but de venir en aide aux peuples d'Europe, se fera à travers le Canada du 1er au 20 octobre prochains. Cette cueillette est organisée par la Canadian United Allied Relief Fund, dont le président est M. William Massey Birks, et le vice-président, l'hon. sénateur Thomas Vien, Orateur du Sénat. Son Exc. le gouverneur général et Son Exc. le Cardinal Villeneuve sont à la tête d'un comité d'avisateurs dont M. Alfred Charpentier, président de la C.T.C.C., fait partie.

Il y a en Europe plus de 125 millions de personnes qui ont un urgent besoin de vêtements et, sur ce nombre, plus de 30 millions sont des enfants. Le Canada, ayant à importer les matières premières, ne peut fournir à ces victimes de la guerre qu'une infime quantité de vêtements neufs et, par conséquent, on compte beaucoup sur la population canadienne pour qu'elle se départe généreusement de vêtements usagés pouvant encore être utilisés.

Feuilleton du TRAVAIL

CONFLITS

Drame social en trois actes par

Jacques Morency

(Tous droits réservés)

(suite du numéro précédent)
Germaine. — Madame, je ne vous veux pas de mal, moi.
Françoise. — Allez-vous en, vous dis-je... Mon fils se rétablira bien sans vous et sans les vôtres.
Jacques. — Maman, voulez-vous bien vous faire... Je vous prie de l'excuser, Mlle Germaine. Elle a passé une très mauvaise nuit... Prenez donc la peine de vous asseoir. Maman, qu'est donc devenue votre vertu d'hospitalité. Ce n'est pas de cette façon que vous aviez l'habitude de recevoir les visiteurs. Asseyez-vous, mademoiselle.
Germaine. — Votre mère me chasse.
Françoise. — Ah! je vais devenir folle, moi. Pourquoi votre frère a-t-il essayé de tuer mon Jacques?
Jacques. — Vous saurez tout cela plus tard. En attendant, si vous allez me faire à déjeuner.
Françoise. — Ah! oui, j'avais oublié... Toutes ces histoires sont bien suffisantes pour tourner la tête à une mère... Ah! les enfants!... Les enfants!... (Elle sort)

êtes un homme comme on n'en rencontre pas souvent.
Jacques. — Je suis un lion quand il s'agit de défendre la cause de mes camarades, et un lion qui ne démonte pas.
Germaine. — Et vous avez bien raison.
Jacques (lui tendant la main). — Merci, Mlle Germaine.
Germaine (retenant la main de Jacques). — M. Jacques, j'ai une faveur à vous demander.
Jacques. — Une faveur!... A moi?
Germaine. — Oui.
Jacques. — Demandez, demandez!... J'irais me jeter dans le feu pour vous.
Germaine. — Oh! je ne vous demanderai pas cela... Vous avez bien assez de votre blessure, et à cause de nous encore.
Jacques. — Dites ce que vous désirez de moi, mademoiselle.
Germaine. — M. Jacques, je voudrais savoir... Si vous voulez... J'ai fait ce rêve insensé... Depuis quelque temps je songe que... J'ai parlé à mes parents cette nuit... Que penseriez-vous de moi, si j'osais...
Jacques. — Je ne comprends pas très bien.
Germaine. — Oh! c'est assez difficile à dire... et je n'ai pas l'habitude.
Jacques. — Ne vous gênez pas. Je suis votre serviteur.
Germaine (se décidant). — Je vous aime, M. Jacques.
Jacques (retirant sa main). — Ah! c'est cela!
Germaine (toute rougissante). — Oui.
Jacques. — Que voulez-vous que je vous dise, mademoiselle... Vous me demandez de vous faire une faveur, et c'est vous qui me l'accordez.
Germaine (baissant les yeux). — Je voudrais que vous m'aimiez aussi.
Jacques. — Impossible.
Germaine. — Pourquoi?
Jacques. — Parce que... parce que... votre père me l'a défendu.
Germaine. — Et si papa ne vous l'avait pas défendu?
Jacques. — Ce serait tout comme.
Germaine. — Je ne vous plais donc pas?
Jacques. — Mlle Germaine, vous êtes bonne, douce, charitable. Je vous admire et vous respecte... (Hésitant et avec effort) Mais rien de plus.
Germaine (tristement). — Moi qui avais tant désiré que vous m'aimiez!

SCENE IV

LES MEMES, FRANÇOISE

Françoise. — Voilà ton déjeuner, Jacques... As-tu encore de l'appétit?
Jacques. — Beaucoup moins que tantôt.
Françoise à Germaine. — Comme vous paraissiez triste, mademoiselle... Je vous demande pardon de vous avoir traitée comme je l'ai fait. J'ai réfléchi en préparant le déjeuner de Jacques. Je ne connais rien de ce qui est arrivé... J'étais inquiète, et j'ai parlé trop et trop vite... Me pardonnez-vous, mademoiselle?
Germaine. — De grand coeur, madame... Je comprends votre émoi.
Françoise. — C'est la faute de ce Jacques... S'il m'avait expliqué.
Jacques. — Je n'avais rien à dire.
Françoise. — On dirait qu'il se plaît à torturer les coeurs par son silence, ce gamin-là.
Germaine (à part). — Et par ses paroles aussi.
Jacques. — Je fais pour le mieux.
Germaine (se préparant à partir). — Vous m'excuserez, madame de vous avoir dérangée si tôt.
Françoise. — Vous partez!... Déjà?

SCENE III

JACQUES, GERMAINE

Jacques. — Je vous demande de pardonner à ma mère, Mlle Germaine... Cet accident l'a bouleversée à un tel point.
Germaine. — Je comprends, M. Jacques. Moi, je vous connais à peine, et quand j'ai appris l'affreuse nouvelle hier, j'en étais folle de douleur... Souffrez-vous?
Jacques. — Presque pas... C'est une blessure sans gravité, et vous savez, j'ai la peau dure comme un vieux troupier.
Germaine (naïvement). — Vous ne mourrez pas?
Jacques. — Ah! non, par exemple... Je ne veux pas... J'ai une mission à remplir et je ne désire pas l'abandonner si tôt.
Germaine. — Moi, non plus, je ne veux pas que vous mouriez.
Jacques. — Rassurez-vous, Mlle Germaine. Je suis encore bon pour durer 70 ans.
Germaine. — Ah! tant mieux.
Jacques. — Ça vous fait plaisir.
Germaine. — Si vous saviez! Je vous ai dit tantôt que nous n'avions pas fermé l'oeil de la nuit à la maison. Nous avons causé de choses graves, M. Jacques.
Jacques. — De choses graves!... Vous aussi?
Germaine. — Oui... Et votre nom revenait souvent sur nos lèvres.
Jacques. — Je ne vau guère la peine qu'on s'occupe tant de moi.
Germaine. — Ne dites pas cela... Vous êtes un brave, M. Jacques.
Jacques. — Oh! oh!... Un brave!
Germaine. — Oui, oui, je le sais, moi. Mon père nous a dit ce que vous aviez fait au bureau. J'étais si fière de l'entendre parler de vous.
Jacques. — Il ne m'a pas fait trop de compliment, hier, vous savez!
Germaine. — C'est qu'il ne vous connaissait pas.
Jacques. — Et s'il vous voyait ici, ce matin, savez-vous un peu ce qu'il pourrait dire?
Germaine. — Nous le saurons tantôt... Il doit venir avec maman.
Jacques. — Votre père!... ici!
Germaine. — Hé oui. Il a à vous parler, paraît-il.
Jacques. — Encore!... Des syndicats, je suppose.
Germaine. — Je ne sais pas.
Jacques. — Eh bien! Je l'attends votre père... Il va s'apercevoir que même une balle dans l'épaule ne me fait pas changer d'idée.
Germaine. — Ha! ha! ha! Vous

Germaine. — Il le faut... Je vous souhaite une prompte et heureuse convalescence, M. Jacques.
(Ou sonne. Françoise sort)
Jacques. — Que la Providence veille sur vous, Mlle Germaine!
Germaine. — Oh! moi, maintenant...

SCENE V

LES MEMES, ALFRED, ELMIRE, FRANÇOISE

Alfred (au dehors). — Où est-il ce mauvais garnement que je lui serre la main (entrant) Oh! pardon, Germaine!... Toi ici!... Déjà!
Jacques. — Bonjour, M. Laliberté.
Alfred (lui serrant la main). — Ça va ce matin?... Viens, Elmire, que je te présente notre héros... Le voilà ce brave Jacques Raynaud.
Jacques. — Madame!
Elmire. — Je ne saurais assez vous remercier de votre dévouement pour nous.
Françoise. — Son dévouement?
Alfred. — Eh oui, madame! Ce gamin-là m'a hier soir, sauvé la vie. Il ne vous l'a pas dit?
Françoise. — Je l'ai supplié de m'expliquer où il avait reçu cette blessure, mais il n'a pas voulu desserrer les dents.
Alfred. — Sans lui, madame, je serais loin d'ici, ce matin, je vous l'assure.
Elmire. — Il a risqué sa vie.
Françoise. — Je n'en savais rien.
Alfred. — Les braves n'aiment pas se vanter de leurs actions d'éclat.
Jacques. — Je n'ai fait que mon devoir, M. Laliberté.
Alfred. — Il est bon, lui! Son devoir. Je venais de le traiter comme le dernier des vauriens, et pour défendre ma vie, il risque la sienne. Que pensez-vous de cela, toi, Germaine?... Mais tu n'as pas l'air gai... Ça ne va donc pas?
Germaine (tristement). — Je suis gaie, papa.
Alfred. — Non, ça ne va pas... Je vois cela dans tes yeux... Ce doit être la fatigue... Tu n'as pas dormi.
Françoise. — Asseyez-vous donc, je vous prie.
Alfred. — C'est cela, asseyons-nous. Nous allons causer un peu. Nous avons tant de choses à nous dire aujourd'hui. Et d'abord notre médecin est-il venu vous rendre visite?
Jacques. — Pas encore, M. Laliberté.
Alfred. — Je vais lui faire tantôt une sermon pour lui apprendre à se presser un peu plus... Et votre blessure?
Jacques. — Un bobo de rien du tout.
Alfred. — Tant mieux!... Un autre aurait reculé à votre place.
Françoise. — Qu'est-il arrivé, enfin?
Alfred. — Mais vous ne savez donc rien, madame?
Françoise. — Jacques n'a pas voulu me dire un mot.
Alfred (à Jacques). — Pourquoi?
Jacques. — Inutile d'ébruiter cette affaire.
Alfred. — Ah! vous êtes un peu trop généreux, mon ami... Ne pas dire à votre mère. Je vais tout vous expliquer en deux mots, madame, quoique cela soit pénible pour moi. Mon fils Auguste a tenté, hier, de me tuer; le vôtre s'est interposé, et c'est en voulant arracher le revolver des mains d'Auguste qu'il a reçu cette blessure.
Françoise. — C'est épouvantable!
Elmire (pleurant). — Quel déshonneur pour nous!
Germaine. — Maman, je vous en prie.
Jacques (à part à Alfred). — M. Laliberté, M. Auguste a-t-il eu ses \$4,000?
Alfred (même jeu). — Oui, cette nuit.
Elmire. — Quelle horrible nuit, madame!
Jacques. — Bien! (à tous). C'est moi qui suis le blessé, ici, n'est-ce pas?
Alfred. — C'est vous.
Jacques. — Et comme tel, j'ai droit de commander.
Elmire. — Oui, M. Raynaud.
Jacques. — Donc, je défends à qui que ce soit de dire un mot de cette affaire. Nous sommes les seuls qui connaissions les faits... Dès ce moment tout est oublié, tout est effacé.
Elmire (venant lui serrer la main). — Vous êtes donc un gouffre de bonté, vous!
(A suivre)

Les comités mixtes de production

Voici quelques extraits d'une allocution prononcée par l'hon. Humphrey Mitchell à l'occasion de la Conférence fédérale-provinciale à Ottawa:
"Les comités mixtes de production sont indépendants du fonctionnement des conventions collectives mais ils n'en remplissent pas moins un rôle important dans les relations entre les employeurs et les patrons. Ils ont été constitués en temps de guerre afin de trouver des moyens pour améliorer et accroître la production. Les succès qu'ils ont obtenus justifient le maintien de leur existence et même leur développement au cours des années à venir.
"Ces comités sont composés de personnes mêlées directement à la production dans les usines ou unités qu'elles représentent. Les délégués du travail sont désignés de façon démocratique et leur nombre est au moins égal à celui des représentants des patrons.

"Les comités mixtes de production sont établis pour examiner avec soin toutes les recommandations faites par les représentants des patrons et des ouvriers. La tâche des comités est de conseiller et de consulter quand il se présente un problème de production. Les plaintes et les griefs relatifs aux salaires et aux conditions de travail doivent être laissés à la procédure appropriée de la convention collective. Il importe que le travail reçoive des explications adéquates quand ses propositions ne sont pas acceptées et le travail doit, de son côté, coopérer afin de rendre efficaces les recommandations qui ont été adoptées.
"Les comités mixtes de production sont maintenant acceptés comme des institutions démocratiques permanentes au Royaume-Uni et aux Etats-Unis. Au Canada, le gouvernement fédéral a l'intention de continuer d'encourager ces comités et il invite les gouvernements provinciaux à faire de même."

La libération de la personne humaine

Paris. — M. Charles Flory, président des Semaines sociales, a reçu une importante lettre du Souverain Pontife à l'occasion de la Semaine de Toulouse. "En France comme partout, les circonstances d'après-guerre font surgir avec une rare acuité des besoins et des aspirations pressantes auxquelles il serait mal venu de refuser toute légitimité. De là ces projets de réorganisation du monde, du travail, ces perspectives de réformes de structure, ce développement des notions de la propriété et de l'entreprise parfois envisagés dans une précipitation passionnée et une confusion doctrinale mais qu'il vous faudra confronter avec les normes indéclinables de la raison et de la foi telles que l'enseignement de l'Eglise a la mission de les dégager. C'est donc en dernière analyse, comme vous l'avez très bien écrit en tête de votre programme, à la libération de la personne humaine que tout doit tendre et converger".

Conflits industriels soumis à Ottawa

Ottawa. — Les conseils de relations ouvrières en temps de guerre, national et provinciaux, ont référé au ministère du Travail, pour règlement, 195 conflits industriels, du 17 février 1944 au 1er juillet 1945. Les préposés à la conciliation ont effectué une entente dans 50 cas; au 1er juillet, ils en examinaient 30 autres. On a recommandé des commissions de conciliation pour les 115 conflits qui restent, et ces commissions ont été établies par le ministre fédéral du Travail. Jusqu'au 1er juillet, les commissions de conciliation avaient soumis des rapports sur 74 cas. En 12 occasions, on a conclu une entente pendant que les commissions siégeaient, et dans 14 différends, l'accord a été conclu à la suite des démarches des commissions. Au 1er juillet, on n'avait pas encore conclu une entente dans les 48 cas qui restaient.

Les propos du camarade Kuznetsov

Notre collaborateur André Roy commente, dans l'Action Catholique la déclaration du secrétaire du Presidium, cerneau des unions ouvrières en Russie, à l'effet que les associations ouvrières soviétiques sont absolument libres et ont un caractère très démocratique. Il rappelle alors ce que le même secrétaire du Presidium, Kuznetsov, a dit dans une entrevue accordée à Eric Johnson, secrétaire de la fédération des Chambres de commerce des Etats-Unis, et à William White, journaliste:
On lui demanda (à Kuznetsov): Votre organisation, est-ce un mouvement syndical parfaitement libre ou est-il dirigé par le gouvernement? Il a répondu naturellement: "Il est parfaitement libre. Cependant, tout membre du congrès doit être approuvé par le gouvernement".

Demande de l'Islande

M. E. J. Phelan, directeur par intérim du Bureau international du travail, a annoncé qu'une demande de l'Islande d'être admise dans l'Organisation internationale du travail serait soumise à la 27e session de la Conférence internationale du travail, qui se réunira le 15 octobre à Paris.

LISEZ LE DEVOIR pour être renseigné de façon impartiale.

Monty, Gagnon & Monty POMPES FUNEBRES SALONS MORTUAIRES SERVICE D'AMBULANCES 1926 Plessis — AM. 8900 4155 Adam — AM. 3733 206, rue Du Pont Tel.: 4-4641 LA CIE F. X. DROLET QUEBEC FABRICANTS D'ASCENSEURS TOUTE REPARATION MECANIQUE Spécialités: Bornes-fontaines. Soudure électrique et autogène.

L'Assurance-Chômage

Premier d'une série d'articles — Si j'avais su... — Les quatre conditions statutaires

"Oui! si j'avais su ça avant!" — Voilà une phrase amère tombée des lèvres d'une multitude d'ouvriers. C'est vrai! Si les ouvriers connaissaient les quatre conditions statutaires de l'Assurance-Chômage, ils les observeraient et retireraient, en cas de chômage, les prestations auxquelles ils ont droit.

Entendu, n'est-ce pas, que personne n'observe une loi qu'il ne connaît pas. Voilà pourquoi la C.T.C.C., toujours soucieuse du bien des ouvriers, publiera sous la rubrique "L'ASSURANCE-CHÔMAGE" quelques articles dont le but est d'éclairer les ouvriers sur cette importante loi, de sorte qu'ils puissent bénéficier des bienfaits de la Loi de l'Assurance-Chômage. Nous verrons aujourd'hui deux points de la question:

1.—L'Assurance-Chômage est un bienfait;

2.—Les quatre conditions statutaires qu'il faut remplir pour avoir droit à ses prestations en cas de chômage.

Assurer veut dire: rendre sûr, certain, garantir. Selon le genre d'assurance, cela veut donc dire: garantir sa vie, son mobilier, sa maison; contre des dommages possibles. Et quand il s'agit de "chômage", cela veut dire: assurer sa vie, sa subsistance et celle des siens en cas de manque de travail. Voilà donc une loi bienfaitrice; voilà une assurance qui protège l'ouvrier et les siens; une loi qui le met à l'abri de l'affreux marasme du chômage et lui permet de vivre en homme "libre", même s'il vient à perdre son emploi pour un temps plus ou moins long; une loi qui le protège au moment même où le chômage le frappe. Ceux qui ont connu les années de crise savent ce que cela veut dire et je suis persuadé que la garantie du pain quotidien par l'Assurance-Chômage leur assure une paix qui prouve à elle seule le grand bienfait de l'Assurance-Chômage. Pensons-y sérieusement! Même si je manque d'ouvrage, je ne serai pas dans la rue ou aux crochets de Pierre, Jean, Jacques... pourvu toutefois que j'aie rempli les quatre conditions statutaires très sages contenues dans la loi de l'Assurance-Chômage. Ces conditions, nous nous contenterons de les exposer pour le moment, quitte à y revenir au prochain numéro.

Voici donc les quatre conditions statutaires que l'ouvrier doit observer s'il veut retirer à l'heure du chômage les allocations auxquelles il a droit:

- 1.—Que les contributions aient été acquittées à son égard pendant qu'il était adonné à un emploi assurable au moins 180 jours durant les deux années qui précèdent immédiatement la date à laquelle est faite une revendication de prestation;
- 2.—Qu'il ait formulé la demande de prestation de chômage en la manière prescrite et qu'il prouve son état de chômage pour chaque jour qu'il prétend avoir été sans travail;
- 3.—Qu'il soit capable de travailler et disponible, mais incapable d'obtenir un emploi approprié, et,
- 4.—Qu'il prouve qu'il a régulièrement suivi, ou qu'il a eu de bonnes raisons de ne pas suivre, un cours d'étude ou de formation approuvé par la Commission et qu'elle peut lui avoir ordonné de suivre en vue de se préparer ou de rester apte à obtenir un emploi ou de retourner au travail.

Dans un prochain numéro, amis lecteurs, nous donnerons une explication aussi claire que possible de ces conditions. D'ici là, quiconque aurait besoin de précisions ou de renseignements sur la Loi de l'Assurance-Chômage, qu'il s'adresse au bureau du président général de la C.T.C.C., 3447, rue St-Hubert, Montréal.

RENSEIGNONS-NOUS OUVRIERS! VOYONS A NOS AFFAIRES! PROTEGEONS-NOUS!

Le peuple veut la coopération

L'oeuvre de la coopération en est une grande, noble, digne de l'homme; elle est à la hauteur de l'homme parce qu'elle correspond à la fois aux sentiments du coeur humain et aux exigences de notre vie terrestre.

A toutes les époques, la coopération a marqué d'un trait indélébile le niveau de la civilisation chez tous les peuples.

De toutes les générations qui ont passé sur la terre, nul n'a plus souffert, nul n'a subi de plus mauvais traitements, de plus cruelles tortures que le vieux monde païen. Courbés sous le joug de l'esclavage, les peuples antiques n'ont connu que la seule loi brutale du plus fort.

Le régime de l'esclavage était considéré par les puissants, les riches comme normal, légitime.

De vains efforts

Sans doute, il y a eu par intervalles dans ces temps-là des efforts tentés en vue de rapprocher les hommes et de les grouper dans des associations ayant un but économique commun — tant il est vrai de dire que l'homme est naturellement fait pour vivre en société. Mais les résultats obtenus dans ces associations n'ont jamais répondu pleinement aux aspirations légitimes des hommes.

Le vieux monde païen qui a couvert les siècles de l'antiquité, même avec ses plus vastes génies, ses plus brillantes intelligences, ses philosophes les plus célèbres n'a jamais réussi à donner aux hommes la véritable formule économique-sociale capable d'entretenir au sein des peuples la vie fraternelle et de procurer aux individus comme à la communauté la part de justice de bien-être, et de liberté qui leur revient de par un droit naturel.

Si les anciens se sont montrés impuissants à instaurer un ordre économique social durable et conforme à la justice, cela est dû au fait que l'homme déchu n'a jamais pu s'élever par ses propres forces au niveau de la charité fraternelle, sans laquelle toutes les organisations humaines portent dans leur organisme les germes de mort qui les conduisent à la ruine dans un délai plus ou moins prolongé. S'il eût été possible à l'homme de s'élever et d'atteindre les hauteurs de la charité, les philosophes antiques auraient sans aucun doute réussi cette ascension.

Garantie de salut

Il a fallu un Dieu pour apporter au monde cette vertu, la charité, qui est une garantie immuable non seulement de notre salut

Suite à la page 7

Paul Claudel et la question sociale du logement

"La Vie Intellectuelle" publiait, en mars 1938, un intéressant article de Paul Claudel, le célèbre écrivain catholique, sur la question sociale du logement. Quoique le texte soit déjà vieux, il n'a rien perdu de son actualité. Qu'on en juge:

A mes yeux, la question sociale se résume tout entière dans deux questions immédiates et concrètes: celle du chômage et celle du logement. Celle-ci est peut-être la plus difficile, car elle est à la fois financière, architecturale et psychologique. Ce n'est pas un petit problème que d'apprendre à des êtres humains à vivre ensemble et, au lieu de se retrancher dans un isolement farouche, à se servir les uns les autres. "dans le bien de la charité", comme dit saint Paul...

Les services communs

Dans la cité future, dans le ménage futur, il faudra distinguer deux choses, les services communs et les services particuliers. J'appelle services communs ceux qui peuvent être entrepris avec avantage par une organisation collective: par exemple la buanderie, la réparation des vêtements, l'infirmier, la garde des petits enfants et peut-être la cuisine. Une cantine centrale serait un immense progrès sur les repas de charcuterie et de café que nous dépeignent les enquêtes. Chacune de ces cités, assez analogues aux hôtelleries anciennes, serait confiée à la garde d'une ou de plusieurs de ces personnes disponibles et de bonne volonté, comme il n'en manque pas, qui seraient heureuses de trouver là une noble mission à remplir.

Nommé vice-président



M. Horace Laverdure, premier vice-président du Conseil central des syndicats nationaux de Montréal, récemment nommé 1er vice-président de la Commission d'apprentissage des métiers de la construction de Montréal. — (International Newspaper Service).

La fraternité

En résumé, ce que nous avons à créer, c'est une société où la charité, où le besoin que chacun a des autres ne soit pas seulement une espèce de luxe, de réparation hasardeuse apportée du dehors à une construction impraticable, mais la forme indispensable et vitale de l'existence, où tout acte social soit une fonction de la fraternité. Où, par-dessus l'individu, par-dessus la famille, dont l'insuffisance à elle seule nous saute aujourd'hui aux yeux, s'établisse le groupe chrétien, et ce qu'on a aujourd'hui perverti: la commune. Une communauté de gens vivant ensemble pour se rendre possibles les uns aux autres les devoirs d'une vie chrétienne.

Célébration de la Fête du Travail à l'Oratoire St-Joseph

Comme par les années passées, les officiers et les membres des Syndicats Catholiques Nationaux de Montréal célébreront la Fête du Travail par une manifestation religieuse qui aura lieu à l'Oratoire St-Joseph le dimanche 2 septembre.

Voici le programme de la manifestation:

2 h.: Ralliement des ouvriers et des invités d'honneur au collège Notre-Dame. (Chemin de la Reine Marie);

Réception à Son Exc. Mgr Joseph Charbonneau.

2 h. 15: Départ du collège Notre-Dame pour l'Oratoire;

Les ouvriers font cortège à Son Excellence.

2 h. 30: Arrivée à l'Oratoire Saint-Joseph, chants et prières par la foule.

2 h. 45: Cérémonie religieuse sur le parvis de la crypte;

Allocution de bienvenue par le R. Père Recteur de l'Oratoire.

Sermon par l'abbé Armand Racicot, aumônier adjoint des Syndicats nationaux de Saint-Jean, Qué.

Chants et prières par la foule, ou allocution de Son Exc. Mgr Joseph Charbonneau.

Salut et bénédiction du Très Saint-Sacrement.

Chants par la foule. Cantique à saint Joseph.

(En cas de pluie la cérémonie aura lieu dans la crypte).

Tout ce qui se fait contre Dieu se retourne contre l'homme; tout ce qui se fait sans Dieu est condamné à être sans durée; tout ce qui se fait avec Dieu et pour Dieu demeure.

L'espérance est un emprunt fait au bonheur.



"QUI A PEUR DU DIABLE ROUGE DE LA FORÊT?"

Toutes les créatures des bois ont une crainte mortelle du "Diable Rouge de la Forêt", comme nous d'ailleurs et comme tout chasseur et pêcheur intelligent.

Que cette crainte salutaire du feu soit dans votre âme chaque fois que vous mettez le pied aux abords de la forêt. Mieux vaut cette crainte que la peur que vous éprouveriez au milieu des flammes luttant de vitesse avec les animaux de la forêt affolés par le feu.

Que cette sage crainte engendre la prudence qui vous rendra "maniaque du feu" pour la vie et vous fera vous constituer gardien de nos forêts.

ÉTEINDRE votre feu de camp, c'est le premier pas pour ÉLIMINER les feux de forêts.



Ceci est la onzième d'une série d'annonces sur la Conservation Forestière.